

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P.O.Box 3243 Telephone 517700 Cables : OAU, ADDIS ABABA

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Treizième session ordinaire

1^{er} - 3 juillet 2009

Syrte (LIBYE)

Assembly/AU/2 (XIII)

**INVESTIR DANS L'AGRICULTURE POUR LA CROISSANCE
ECONOMIQUE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE**

TABLE DES MATIERES

SIGLES	iii
I. INTRODUCTION : CONTEXTE GENERAL.....	1
1.1 Place et rôle de l'agriculture dans les économies africaines.....	1
1.2 Développement agricole et sécurité alimentaire ; dernières tendances.....	1
1.3 La réponse des gouvernements africains	3
II. CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
2.1 Enjeux et défis du changement climatique.....	5
2.2 Faire face au défi du changement climatique.....	5
2.3 Domaines prioritaires d'investissement public	11
III. DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES REGIONAUX DE COMMERCE ET DE MARCHES AGRICOLES	12
3.1 Enjeux et défis dans le développement du commerce et des marchés	12
3.2 Contraintes et opportunités en matière de commerce intérieur et régional.....	13
3.3 Domaines d'action prioritaires.....	16
IV. FINANCER L'AGRICULTURE AFRICAINE	19
4.1 Problèmes et Défis	19
4.2 Actions prioritaires pour attirer davantage d'investissements dans l'agriculture ..	20
V. INTEGRATION DES PAUVRES ET DES VULNERABLES	24
5.1 Qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables ?	24
5.2 Stratégies d'aide aux plus pauvres	24
5.3 Champ d'action	25
REFERENCES	27

SIGLES

BAD :	Banque africaine de développement
UMA :	Union du Maghreb arabe
ASGP :	Programme de gouvernance du secteur de l'agriculture
UA :	Union africaine
CAADP :	(PDDAA) Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CEN-SAD :	Communauté des États sahélo-sahariens
GCRAI :	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
COMESA :	Marché commun d'Afrique orientale et australe
EAC :	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA :	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEEAC :	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO :	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
UE :	Union : européenne
FARA :	Forum pour la recherche agricole en Afrique
SSA :	Afrique subsaharienne
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
PIB :	Produit intérieur brut
FIDA :	Fonds international de développement agricole
IFDC :	Centre international de développement des engrais, un centre international pour la fertilité des sols et de développement agricole,
CIPV :	Convention internationale pour la protection des végétaux
DPI :	Droits de propriété intellectuelle
SIRAN :	Service international pour la recherche agricole nationale
Mai	accroissement annuel moyen
MFN (NPF)	Clause de la Nation la plus favorisée
OMD1 :	Objectif du Millénaire pour le développement, 1: réduire de moitié la faim et la pauvreté
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NTB :	Barrière non tarifaire
APD :	Aide publique au développement
PAAT :	Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine (FAO)
PATTEC :	Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase (UA)
DSRP :	Document stratégique pour la réduction de la pauvreté
REC :	Communauté économique régionale
RESAKSS :	Système d'appui régional de l'analyse stratégique et des connaissances
SADC :	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SOFI :	Etat de l'insécurité alimentaire
CNUCED :	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
BM :	Banque mondiale
WDI :	Indicateurs de développement mondiaux
OMC :	Organisation mondiale du commerce

INTRODUCTION : CONTEXTE GENERAL

1.1 Place et rôle de l'agriculture dans les économies africaines

1. La part de l'agriculture dans le PIB des pays d'Afrique subsaharienne est en moyenne de 27% et de 14% pour les pays d'Afrique du Nord. Cependant, ces taux donnent une idée incomplète du rôle critique de l'agriculture dans bon nombre de pays africains. L'Afrique du Sud à elle seule représente le tiers du PIB africain et l'agriculture ne représente que 3 à 4% de son PIB. Des 40 pays du monde qui dépendent le plus de l'agriculture, 30 sont de l'Afrique subsaharienne (The Economist, 2008) et la valeur agricole ajoutée dans le PIB varie de 22% en Côte d'Ivoire à 64% au Liberia.

2. Dans l'ensemble, l'Afrique du Sud mise à part, plus de 60% de la population en Afrique subsaharienne vit dans des zones rurales et 80% des pauvres d'Afrique vivent dans les zones rurales. Dans ces pays, 2/3 des revenus en milieu rural proviennent de l'agriculture, l'autre tiers étant assuré par des activités plus ou moins liées au secteur agricole. La population urbaine ne dépassera pas en nombre la population rurale en Afrique avant 2030 (Division de la démographie des NU, 2007) bien que les difficultés économiques résultant du changement climatique puissent accélérer l'urbanisation. Dans tous les cas, l'agriculture continuera d'être le principal moteur des économies africaines, surtout en Afrique subsaharienne, pendant un certain temps encore, et le développement agricole demeure crucial pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans le continent.

1.2 Développement agricole et sécurité alimentaire : les dernières tendances

3. **Tendances de la croissance** : Le taux de croissance démographique en Afrique de 2,5 % quoique en baisse est encore élevé par rapport à celui des autres régions en développement. La population de l'Afrique est passée de 282 million en 1960 à 922 million en 2005 et d'après les prévisions elle atteindra un peu moins d'un milliard en 2015, 1,5 milliards en 2030 et 2 milliards en 2050. Cette croissance démographique rappelle à l'Afrique qu'elle doit améliorer sa performance si elle veut progresser sur la voie de la réalisation de l'OMD 1 qui est de réduire la faim et la pauvreté de moitié.

4. Cependant, le rendement agricole en Afrique a enregistré une croissance moyenne plutôt faible au cours des dernières décennies. Elle a été généralement inférieure à la croissance démographique, et parfois négative mais elle s'est améliorée pendant la première moitié de la décennie actuelle. Dans l'ensemble, la performance agricole de l'Afrique au cours des 25 dernières années a été marquée par deux phases distinctes : la première, de 1980 environ jusqu'au milieu des années 90, caractérisée par une croissance très faible ou négative et la deuxième, au cours de la décennie 1996-2005 caractérisée par des taux de croissance moyenne de 3 à 6%. Le défi que l'agriculture africaine doit relever dans les années à venir est de conserver la dynamique de la décennie d'avant 2005 malgré les défis de plus en plus nombreux que sont le changement climatique, l'augmentation du prix des intrants, la crise financière

internationale et le ralentissement économique dans les pays développés et dans certains pays émergents.

5. **Tendances du commerce** (FAOSTAT) : Presque tous les pays africains sont des importateurs nets de denrées alimentaires, l'Afrique du Nord pour plus de 50% et l'Afrique subsaharienne de 25 à 50% de leurs besoins alimentaires. La dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'importation de denrées alimentaires s'est renforcée surtout au cours de la dernière moitié du siècle du fait que l'agriculture n'a pas suivi la croissance démographique et que les produits alimentaires à faible coût en provenance des marchés mondiaux, en particulier le riz et le blé, ont supplanté les produits locaux dans les centres urbains. L'Afrique aujourd'hui, importe, en moyenne 30% de ses besoins en céréales, soit environ 50 millions de tonnes d'une valeur de 11 milliards \$EU. Il s'agit essentiellement d'importations commerciales mais récemment quelques 2 à 3 millions de tonnes (contre 5 à 6 millions dans la période 1985-1990) étaient des importations sous forme d'aide alimentaire. L'Afrique, surtout l'Afrique du Nord, est fortement tributaire des importations de sucre (7,5 millions de tonnes), de légumes et de viande (1,4 millions de tonnes de chaque).

6. La valeur à l'exportation des produits agricoles traditionnels d'exportation de l'Afrique est restée stagnante (coton, caoutchouc, banane) ou a baissé (café, noix de palme, arachide) au cours des 40 dernières années en raison de la concurrence des autres régions en développement. Les exportations de cacao et de noix de cajou ont respectivement doublé et triplé au cours des 40 dernières années, pourtant, ces denrées ont perdu la position qu'elles tenaient sur les marchés mondiaux. Les produits pour lesquels les exportations sont relativement bonnes dans quelques pays sont le thé, les fruits tropicaux, les agrumes (Afrique du Nord et Afrique du Sud) et les légumes de contre-saison. Certains pays ont également accès au marché des produits exotiques dans les pays développés. Dans l'ensemble, la part de l'Afrique subsaharienne dans les exportations de mondiales produits agricoles a baissé, passant de 3,8% à 1,7%, depuis 1965. Le commerce net des produits agricoles est passé d'un excédent annuel de 2 milliards \$EU en 1961 (14 milliards en \$EU de 2007) à un déficit de 22 milliards \$EU en 2006.

7. **Tendances de la sécurité** alimentaire (SOFI 2008) : la performance agricole est le facteur le plus déterminant de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. La dépendance croissante du continent vis-à-vis de l'importation des denrées alimentaires de base montre la vulnérabilité du continent à la volatilité des marchés mondiaux et à l'incertitude concernant la fourniture de l'aide alimentaire aux couches les plus pauvres de la population.

8. Les tendances de la sécurité alimentaire varient grandement d'un pays à un autre. L'OMD 1, proclamé en 2000, vise à réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la faim par rapport à celle de 1990. Depuis lors, sur 39 pays considérés en Afrique subsaharienne, 11 ont connu une détérioration de la sécurité alimentaire (FAO SOFI, 2008). Cette détérioration était généralement due à une situation de conflit et/ou à une mauvaise politique ou à une mauvaise gouvernance. Treize autres pays semblent

être sur la bonne voie pour réaliser l'OMD1, bien que certains d'entre eux aient démarré lentement, ce qui laissera malheureusement beaucoup de personnes dans une situation de famine même lorsque l'objectif aura été atteint. Dans les autres pays, la situation s'améliore mais pas assez vite pour que l'OMD1 soit réalisé dans les délais. Dans la région de l'Afrique du Nord, le nombre de personnes sous alimentées semble avoir légèrement baissé depuis 1990, ce qui s'est traduit par quelques améliorations si l'on tient compte de la croissance démographique. L'effet net des progrès plutôt mitigés vers la réalisation de l'OMD 1 est que le nombre absolu de personnes qui souffrent de la faim en Afrique subsaharienne depuis 2000 est passé de 160 millions à 212 millions. Bien que le nombre absolu de personnes souffrant de la faim ait augmenté de 43 millions, il est peut-être réconfortant de constater que la proportion qui souffre de la faim a diminué de 34 à 30 %. Cette contradiction apparente s'explique par la croissance démographique. La Banque mondiale et la FAO estiment que la flambée des prix des denrées alimentaires de 2008 a plongé 70 autres millions de personnes dans la faim, dont 30 millions en Afrique.

9. Quelques pays ont réalisé des progrès remarquables en termes de croissance agricole et de réduction de la pauvreté, à savoir: l'Éthiopie, le Soudan, le Ghana, le Nigeria, l'Ouganda, et le Mozambique. Toutefois, ces progrès sont annihilés par une performance beaucoup plus médiocre dans d'autres pays africains comme la République démocratique du Congo où 76% de la population sont sous alimentés. La très faible performance du secteur agricole, la mauvaise situation de la sécurité alimentaire et l'importante la population du pays abaissent fortement la performance moyenne du continent.

10. **Prix des denrées alimentaires/ crise financière**: La flambée des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial au cours de la deuxième moitié de 2007 et la première moitié de 2008 ainsi que la crise financière et économique dans les pays développés ont compromis les efforts qui sont faits pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu et déficitaires sur le plan alimentaire en particulier et en Afrique, en général. La flambée des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles a entraîné un approfondissement de la pauvreté, à des tensions sociales et des émeutes de la faim dans certains pays. Après leur niveau record en juillet 2008, les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux ont quelque peu chuté mais restent toujours plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la crise. Toutefois, les prix des denrées alimentaires dans bon nombre de pays africains sont beaucoup plus élevés qu'il y a un an. Le prix de détail du riz au Malawi était récemment de 210 Kwacha (1,50 \$EU) le kilogramme, presque le double du prix d'il y a un an. En Zambie, le maïs blanc, principale denrée de base du pays, coûte 28.185 Kwacha alors qu'il coûtait 17.500Kw ; au Kenya le prix de gros du maïs était de 367 \$EU/tonne, par rapport au prix antérieur de 222 \$EU. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs dont les mauvaises récoltes dans les pays en développement, le manque de financement pour le commerce pour les importations de produits agricoles, la crise financière et économique dans les pays développés. La réduction des envois de fonds par la diaspora africaine a davantage aggravé les conditions de vie des pauvres et des groupes vulnérables.

11. **La nécessité d'assurer la croissance** :. Le défi auquel l'Afrique est confrontée jusqu'en 2015 est d'accélérer la croissance de la disponibilité alimentaire afin de (i) répondre aux besoins alimentaires d'une population qui croît de 2,5% par an, et (ii) de réduire le nombre de personnes sous alimentées pour atteindre le niveau fixé dans l'OMD1, c'est-à-dire une réduction de 212 millions actuellement à 118 millions de personnes¹. Des approvisionnements alimentaires supplémentaires devraient être garantis pour 18 millions de personnes en plus chaque année, de même qu'il faudra améliorer l'état nutritionnel des 94 millions de personnes souffrant actuellement de malnutrition pour que l'Afrique puisse réaliser l'OMD1 d'ici 2015. En d'autres termes, il faudra un taux moyen de croissance annuelle de 4,6% des approvisionnements alimentaires jusqu'en 2015, provenant de la production intérieure et des importations². Dans le cas contraire, les objectifs de croissance annuelle de l'agriculture nécessaires pour que l'Afrique réalise l'OMD1 devront être revus à la hausse à l'approche de l'échéance 2015, ou alors, une nouvelle date butoir devra être fixée. En tout état de cause, la forte croissance requise exige la création d'un environnement propice, l'accroissement des investissements des secteurs public et privé dans la chaîne de valeur agricole dans le court terme.

12. **La nécessité d'assurer la productivité**. Une croissance agricole durable pour l'Afrique doit d'abord viser à améliorer la productivité des terres et de la main d'œuvre. Accroître la production agricole en élargissant les zones cultivables, mais maintenir le niveau actuel de la main-d'œuvre et de la productivité des terres, n'améliorera la situation de la faim et de la pauvreté sur le continent, et dans ces conditions toute croissance de la production se fera au détriment de l'environnement et de la viabilité à long terme de l'agriculture.

13. La productivité des terres et de la main d'œuvre en Afrique subsaharienne est inférieure à celles des autres régions en développement, à des degrés divers. La valeur ajoutée par ha de terre et par travailleur agricoles est estimée à 428 \$EU et 466 \$EU, respectivement, par rapport à 3 :

- 2.457 \$EU par ha de productivité des terres en Asie orientale et 570 \$ EU en Asie du Sud et
- 767\$EU de productivité de la main d'œuvre en Asie orientale et 495 dollars EU en Asie du Sud
- les rendements céréaliers sont deux fois plus élevés en Asie du Sud et 2,5 fois plus élevés en Asie orientale qu'en Afrique subsaharienne.

¹ L'Afrique du Nord n'est pas particulièrement concernée à cet égard en raison d'une plus grande diversification de ses économies. L'amélioration agricole pour un rôle moins important dans la sécurité alimentaire.

² Cela est nécessaire pour tenir compte de la croissance démographique avec une consommation de 2.700 Kcal par jour et par personne et un supplément nutritionnel pour les malnutris de 900 Kcal par jour pendant la période de 6 ans avant 2015. Si le taux de croissance de 6% fixé dans le CAADP est réalisé, cela permettra également d'améliorer les revenus par tête d'habitant :

1.3 La réponse des gouvernements africains

14. Conscients du retard de l'Afrique dans la lutte contre la pauvreté et la faim, les dirigeants africains, en 2003 ont lancé le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) du NEPAD en tant que cadre de promotion de la sécurité alimentaire et du développement de l'agriculture sur le continent. Cette initiative visait à responsabiliser davantage les pays africains face à leur propre destin, à réduire la trop grande place qu'occupent les solutions prescrites par les donateurs pour le développement et à établir de nouveaux partenariats. En ce qui concerne l'agriculture, il est important de noter qu'au fil des ans, l'agriculture a été négligée du fait que les ressources intérieures et l'APD ont été de plus en plus consacrées aux secteurs sociaux dans le cadre des Documents stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

15. Tout en reconnaissant l'importance des investissements dans le secteur social, les gouvernements estiment que les investissements dans ces secteurs ne peuvent se faire de façon durable qu'à travers la croissance économique dont l'agriculture continue d'être le principal moteur dans bon nombre de pays africains. La stratégie du CAADP pour relancer l'agriculture repose donc sur les quatre piliers suivants : (i) la gestion des terres et de l'eau, (ii) l'accès au marché, (iii) l'accroissement l'augmentation de la production alimentaire et la réduction de la faim et (iv) la recherche et développement. L'objectif stratégique est de réaliser à terme, un taux de croissance de 6% de la production agricole (contre une moyenne de 2,5-3%) afin de faire face à la croissance démographique, de réduire la faim et d'accroître les revenus en milieu rural.

16. Les dirigeants africains ont également adopté un certain nombre de résolutions pour renforcer l'initiative de 2003 pour le développement de l'alimentation et de l'agriculture, dans le cadre du CAADP, notamment :

- Syrte de 2004 : La résolution demande, entre autres, aux Etats membres d'accélérer la mise en œuvre de leur engagement de consacrer 10% de leur budget à l'agriculture, et la mise en place de la Banque africaine d'investissement ; l'étude de faisabilité par la création d'un Fonds africain de développement de l'agriculture, la promotion de la production animale et halieutique, le développement des ressources en eau pour l'agriculture, y compris la création de bassins fluviaux, etc ;
- Sommet d'Abuja sur les engrais, de juin 2006 : des mesures sont proposées pour réduire les coûts des engrais pour les agriculteurs grâce, entre autres, à l'harmonisation des politiques, au développement des infrastructures, etc.
- Sommet d'Abuja de décembre 2006 sur la sécurité alimentaire : L'accent est mis sur la promotion du commerce intra-africain basé de certains

produits alimentaires stratégiques, la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la diffusion des expériences réussies en Afrique, etc.

17. En outre, la plupart des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux ont adopté le CAADP en tant que cadre pour leur coopération en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole en Afrique. Malgré cet engagement politique des gouvernements africains et le soutien des partenaires au développement, la mise en œuvre sur le terrain n'a pas été à la hauteur des engagements déclarés. On peut espérer que l'adoption du thème du Sommet de l'Union africaine de Juillet 2009 "Investir dans l'agriculture pour la croissance économique et la sécurité alimentaire", permettra la mise en œuvre du CAADP.

II. CHANGEMENT CLIMATIQUE : Défis et opportunités

2.1 Enjeux et défis du changement climatique

18. S'agissant de l'amélioration de la croissance agricole, les gouvernements doivent, individuellement et collectivement, éliminer plusieurs difficultés d'ordre naturel, institutionnel et financier qui sont spécifiques au continent. L'Afrique doit tirer partie de la performance agricole positive enregistrée durant la décennie 1995 à 2005 pour développer son agriculture. Alors qu'en Asie, l'agriculture a bénéficié des avantages de la technologie de la révolution verte et, en Amérique latine d'un niveau élevé de commercialisation et de marchés captifs urbains et à l'exportation, en Afrique elle est essentiellement pratiquée par les petites exploitations – une agriculture de subsistance, pluviale, souffrant d'un manque d'intégration du marché et d'économies d'échelle. Le changement et la variabilité climatiques aggravent le défi du continent de réaliser la sécurité alimentaire à long terme avec des ressources locales étant donné la dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture pluviale.

19. ***Quel est l'impact spécifique du changement climatique sur l'agriculture de l'Afrique ?*** Le changement climatique a tendance à se traduire par des événements climatiques extrêmes plus fréquents, des températures moyennes plus élevées (même si l'augmentation devrait être plus marquée à des latitudes plus élevées) et par l'élévation du niveau de la mer. En ce qui concerne l'Afrique, il est prévu des sécheresses plus nombreuses hors de la zone tropicale et davantage de pluies et d'inondations à l'intérieur de cette zone. L'aire géographique où l'agriculture pluviale ne comporte pas de risque se rétrécit. La dégradation du sol n'est pas limitée aux régions semi-arides mais se manifeste dans des zones agricoles à potentiel moyen et élevé. Le changement climatique pourrait aggraver la dégradation du sol car il pourrait faire obstacle au recyclage des nutriments et à l'infiltration d'eau dans le sol. Dans la plupart des régions agricoles, il faut redoubler d'efforts pour permettre à l'agriculture de mieux résister aux caprices du temps en investissant davantage dans l'irrigation, la gestion et le stockage de l'eau, le drainage des eaux et la lutte contre les inondations.

20. **Cours des produits alimentaires :** La tendance séculaire de la baisse des cours des produits agricoles devront se poursuivre pendant au moins une décennie, en

raison du ralentissement de l'offre dû aux contraintes climatiques, de la rapide augmentation de la demande en Asie de l'Est et au Moyen Orient et de la conversion des terres arables en terres pour les biocarburants et l'urbanisation. Les prix des intrants agricoles, en particulier les engrais et les produits phytosanitaires ont augmenté encore plus que ceux des denrées alimentaires en raison des coûts élevés de l'énergie. En conséquence, le rapport de la valeur du rendement/intrant dans la production agricole s'est considérablement détérioré et, dans certains cas, ce rapport a franchi un seuil critique considéré souvent comme étant le plus bas pour poursuivre la culture des produits vivriers.

21. Même si la hausse des produits alimentaires offre des opportunités aux producteurs nets de denrées agricoles, ils seront toujours perçus en fonction de leur rapport aux prix des intrants. Dans de nombreux cas, l'agriculture sera plutôt moins rentable. Par ailleurs, puisque les pauvres des zones rurales et urbaines sont généralement des consommateurs nets de produits alimentaires, il y aura une augmentation nette du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dont il faudra s'occuper en étendant les systèmes de protection sociale et en favorisant la création d'emplois en dehors de l'agriculture.

2.2 Faire face au défi du changement climatique

22. *Régions à potentiel élevé/faible.* Le changement climatique devrait favoriser un développement relativement plus poussé de zones agro-écologiques présentant un potentiel élevé en particulier les zones disposant de systèmes ou prédisposées à en avoir. L'accent est mis sur les zones à potentiel élevé non seulement parce que les capitaux investis sont plus productifs mais également parce que les populations auront tendance à y converger mieux vers celles des zones urbaines. D'importantes migrations saisonnières entre les pays et les régions agricoles ont été constatées depuis longtemps, telles que les mouvements de travailleurs des pays du Sahel vers les plantations arboricoles sur les côtes d'Afrique de l'Ouest et vers les projets d'irrigation en Afrique du Nord. Cela s'ajoute à la migration de la main-d'œuvre agricole vers les régions minières.

23. Il se peut que les mouvements de personnes à partir des régions à faible potentiel vers celles présentant un potentiel moyen et élevé s'accroissent sous l'impact du changement climatique. Le transfert de lieu de résidence permanent et spontané des populations se multipliera au fur et à mesure que des régions deviennent plus arides et que leurs capacités limites s'amenuisent. Les gouvernements seront appelés à fournir des services sociaux et des infrastructures à une population plus importante dans des zones à potentiel élevé.

24. Les zones à potentiel élevé et à potentiel faible respectivement ont des implications différentes en matière d'investissement agricole. Les zones à potentiel élevé, en particulier celles qui sont irriguées et celles où les précipitations sont abondantes sont davantage réceptives aux technologies traditionnelles de la révolution verte (semences hybrides, engrais, maîtrise de l'eau) stimulant des cultures

particulières, alors que les régions à potentiel faible et moyen respectivement se prêtent davantage à des systèmes agricoles qui favorisent la capacité d'adaptation, la gestion des risques par la diversification et de meilleures stratégies de survie. Le rapport de l'étude de la FAO sur les systèmes agricoles (2002) en a identifié 15 différentes, et recommandé des stratégies de développement pour les plus importants. Le système agricole mixte de céréales-tubercules des savanes semi-humides sèches de la Guinée, par exemple, pourrait devenir une nouvelle possibilité pour le développement agricole futur si les effets du changement climatique étaient atténués. La lutte contre l'onchocercose a déjà permis de récupérer d'importantes zones pour des activités agricoles supplémentaires.

25. Il serait possible de libérer un potentiel semblable ou même plus important par l'éradication de la mouche tsé-tsé, tel que prévu par les programmes PAAT et PATTEC(5). Cela permettrait d'accroître la densité des établissements humains et de pratiquer l'agriculture attelée sur une plus grande échelle avec une productivité accrue et de réduire la pauvreté. A l'autre extrême, les sociétés pastorales du Sahel disposent de moins d'options. Pour échapper à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, elles préféreraient, comme stratégies pour y faire face, abandonner l'agriculture ou bénéficier des envois de fonds.

26. Néanmoins, il semble possible d'améliorer la situation dans les régions pauvres en ressources où prédomine l'agriculture pastorale en fournissant de meilleurs services vétérinaires et de commercialisation des produits d'élevage et, là où la culture de produits vivriers a été introduite, de meilleures semences de millet et de sorgho. Il faudrait également envisager le découpage par zones agro-écologiques en réservant certaines régions qui ne conviennent pas à l'agriculture à la production animale (6), la gestion participative des zones de pâturage dans les zones agricoles, la planification minutieuse des points d'eau pour le bétail afin d'éviter la dégradation du sol dans les environs et le retour à la pratique de pâturage rotatif en créant des réserves de pâturage saisonnières et améliorant les pâturages dans des régions spécifiques en y semant des variétés exotiques et utilisant des engrais. Des conditions préalables à une meilleure gestion des zones de pâturage sont des droits explicites pour les usagers, le transfert de la gestion des pâturages aux agriculteurs eux-mêmes et, dans certains cas, un changement de mentalité chez les pasteurs qui accorderaient plus de valeur au nombre d'animaux qu'à la productivité.

27. **Engrais** : L'épandage insuffisant d'engrais dans les situations où les jachères sont en recul et la culture quasi-permanente a entraîné la réduction de la fertilité et l'appauvrissement du sol sur une grande échelle. Sur 168 millions de tonnes d'engrais utilisés dans le monde, moins de quatre millions sont consommés en Afrique, dont un million de tonnes au maximum, à l'exception de l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord. L'Afrique, possédant 16 % des terres arables du monde, n'utilise que 2 % des engrais consommés dans le monde. L'épandage d'engrais se situe autour de 16 kg à l'ha. (y compris les cultures permanentes) en Afrique contre 170 kg en Asie. En Afrique subsaharienne (à l'exception de l'Afrique du Sud), les taux d'utilisation moyens d'engrais sont en général bien inférieurs à 8 kg à l'ha. (FAOSTAT). Les raisons de cette

faible utilisation sont, entre autres, la mauvaise infrastructure routière, la faible réaction aux engrais en termes de production en cas de précipitations irrégulières, des infrastructures insuffisantes pour l'irrigation, le marché dispersé et fragmenté pour les intrants et les produits, ce qui aboutit à des prix élevés pour les intrants et bas pour les produits. Il en résulte alors un rapport défavorable entre les prix des engrais et la production agricole. Alors que les prix des engrais connaissent actuellement une flambée partout dans le monde, les pays enclavés ne produisant pas leurs propres engrais sont particulièrement affectés en raison des frais de transport élevés pour les importer.

28. La Déclaration d'Abuja de 2006 a adopté une série de mesures visant à accroître la sécurité alimentaire en Afrique ; notamment à promouvoir la consommation moyenne d'engrais en Afrique jusqu'à 50 kg à l'ha. Ces mesures sont, entre autres, l'harmonisation des règlements sur les échanges et la qualité et la réduction des tarifs à l'importation sur les engrais ; la création de réseaux de détaillants de produits agricoles ; le renforcement des capacités à tous les niveaux ; des subventions ciblées pour les engrais ; les infrastructures routières et de stockage ; la création de fonds nationaux pour le financement des engrais ; l'achat et la distribution des produits agricoles au niveau régional ; la production locale d'engrais à partir d'ingrédients locaux ; l'aide aux agriculteurs pour qu'ils accèdent aux intrants complémentaires, y compris l'irrigation et des semences améliorées ; la création à la BAD d'un Mécanisme africain de financement des engrais ; et un mécanisme pour le suivi des progrès par le biais du NEPAD et l'Union africaine. Une approche intégrée serait également adoptée dans la mise en œuvre, avec la participation des gouvernements nationaux, les CER, la BAD, la FAO et d'autres partenaires internationaux, dont la Fondation Gates (Union africaine, 2006).

29. **Principaux enjeux relatifs aux engrais** : Un certain nombre d'enjeux cruciaux doivent être suivis et traités avec attention pour assurer le succès de l'initiative concernant les engrais dont un est la mobilisation des subventions pour les engrais, dont la logique doit être le financement des biens publics. Les institutions chargées de la gestion des subventions devraient avoir la capacité requise pour évaluer l'impact et les effets de l'utilisation d'engrais en termes de rectification de la concurrence locale avec les importations commerciales subventionnées de produits alimentaires, une meilleure répartition des revenus, la réduction de la pauvreté, la prévention de la dégradation du sol et d'autres avantages au niveau national. La durabilité des subventions sur les engrais est associée à cette question. La Déclaration d'Abuja implique une augmentation de l'utilisation d'engrais en Afrique subsaharienne, à l'exception de l'Afrique du Sud, de l'ordre de 10 millions de tonnes (nutriments), estimée à au moins 10 milliards de dollars EU par an. Les subventions pour les engrais pourraient donc absorber une part importante des dépenses publiques au titre de l'agriculture (7) à l'issue de la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo.

30. Il faut également harmoniser les subventions dans les pays et les régions pour éviter des pertes. Il faudrait une étroite supervision ou une certification du réseau de commerçants pour éviter le frelatage des engrais avant leur arrivée aux exploitations

agricoles ou l'appropriation illégale des subventions. Il faut également renforcer les capacités à tous les niveaux pour apprendre aux agriculteurs le dosage, la composition des engrais et le meilleur moment de les utiliser.

31. **Gestion durable du sol/pratiques agricoles de conservation** : Il est peu probable que l'épandage additionnel d'engrais résolve le vieux problème de dégradation de la fertilité du sol en Afrique subsaharienne. La gestion durable du sol (SLM) et les pratiques agricoles de conservation devraient être les autres actions pour résoudre le double problème du changement climatique et de l'augmentation réelle du prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles.

32. La gestion durable du sol et les pratiques agricoles de conservation font partie d'une technologie bien connue et éprouvée qui a été utilisée dans une certaine mesure dans toutes les régions en développement et dans plusieurs pays industrialisés. Dans les pays en développement, le Brésil est un des précurseurs de ces technologies. « Les principes clés des pratiques agricoles de conservation consistent à assurer le recyclage et la restauration des nutriments et des matières organiques du sol ainsi que l'utilisation maximale des précipitations à travers la rétention et une meilleure utilisation de la biomasse, de l'humidité et des nutriments. Pour améliorer la productivité agricole et du sol il faudrait procéder à des changements dans les modes de labourage et la couverture du sol pour améliorer la pénétration de l'eau de pluie, une meilleure gestion des résidus des récoltes et des matières organiques du sol, de la collecte de l'eau, du drainage, du chaulage et des applications du phosphate naturel pour remédier aux déséquilibres chimiques, ainsi que des mesures mécaniques telles que le nivellement du sol, l'aménagement de terrasses et la construction de bassins pour retenir les pertes ainsi que la lutte contre le ruissellement et l'érosion » (Banque mondiale, 2002, FAO, 2003).

33. Une tendance généralisée à l'utilisation de cette technologie a été, dans le passé, entravée par les prix faibles des produits agrochimiques, l'absence de connaissances techniques et les intrants initialement plus élevés. La gestion durable du sol et les pratiques agricoles de conservation comprennent une vaste gamme de techniques visant à réduire l'application d'intrants achetés, à préserver la structure du sol, la fertilité et la rétention d'eau, à empêcher le ruissellement de l'eau et à accroître la sûreté alimentaire à travers l'utilisation de peu de produits agrochimiques. Les technologies comprennent un minimum ou l'absence de labourage, le compostage, l'aménagement en terrasses et la construction de bassins de rétention des pertes, le paillage, les cultures de couverture, les technologies pour les terres agricoles en pente (SALT), le labour en courbe de niveau, les cultures en rangées, les demi-lunes et les tassas pour la collecte de l'eau et l'amélioration du sol, les **IPM** et autres. Certaines de ces technologies ont évolué spontanément comme les effets Boserup (effets de la croissance de la population sur le développement agricole). La gestion durable du sol et les pratiques agricoles de conservation ne renoncent pas totalement aux intrants conventionnels. Le rejet de tous les engrais minéraux, par exemple, va soit faire baisser les rendements de manière inacceptable soit ne serait pas possible en raison d'un

manque d'engrais organiques ou de main d'œuvre. Le défi consiste à trouver le juste équilibre qui améliorerait considérablement le rapport rendement/prix des intrants.

34. Des éléments communs à de nombreuses technologies de conservation sont, initialement, un apport plus élevé en main d'œuvre, un rendement inférieur et une certaine perte de terre agricole utilisée pour des structures ou des haies, c'est-à-dire des investissements supplémentaires. Il a été amplement démontré que les avantages de tels investissements sont récupérés relativement vite. Sur le plan positif, il y a la limitation des dépenses en espèces et la réalisation de la viabilité à long terme. Les facteurs favorables à la promotion de la gestion durable du sol et des pratiques agricoles de conservation sur une plus grande échelle sont notamment la capacité des services de vulgarisation de l'État ou, souvent, des ONG très motivées, à introduire les différentes techniques chez les agriculteurs, le maintien des droits fonciers, la disponibilité de main d'œuvre sur l'exploitation, l'absence d'autres possibilités d'emploi disponibles et rémunérateurs qui pourraient détourner la main d'œuvre de l'agriculture. L'accès aux marchés urbains et aux consommateurs qui apprécient les produits organiques apporterait une aide supplémentaire.

35. **Gestion durable de l'eau et développement de l'irrigation** : Environ 7 % seulement des terres agricoles en Afrique sont irriguées (4 %, ou 3,7 millions ha à l'exclusion de l'Afrique du Nord et de l'Afrique du Sud), par rapport aux 39 % en Asie du Sud et 29 % en Asie de l'Est (FAOSTAT). L'expansion de l'irrigation offre les meilleurs et les seuls espoirs de parvenir à l'autosuffisance alimentaire en Afrique. Le développement de l'irrigation devient plus urgent avec le changement climatique car l'agriculture pluviale comporte de plus en plus de risques en raison de fréquentes insuffisances et de la répartition aléatoire au cours d'une saison agricole donnée.

36. Selon les estimations, le potentiel de l'irrigation en Afrique est de l'ordre de 35 et 42 millions ha, sur la base des paramètres physiques plutôt qu'économiques. Il existe une grande variation d'estimations des investissements nécessaires pour exploiter le potentiel pour la sécurité alimentaire au cours des prochaines décennies. Le NEPAD a estimé un montant de 37 milliards de dollars à dépenser pour la gestion du sol et de l'eau entre 2002 et 2015 en vue s'atteindre la cible 1 des OMD. Une récente estimation FAO/FIDA a proposé un montant de 85 millions de dollars pour l'infrastructure pour l'eau sur une période de huit à dix ans. La Conférence de Syrte (2008) sur l'irrigation en Afrique et les besoins en énergie propre a présenté un plan détaillé pour le développement des ressources en eau pour l'Afrique, comprenant des investissements de 64 milliards de dollars sur une période de vingt ans. Au cours des travaux préparatoires de la Conférence de Syrte, un portefeuille détaillé a été élaboré, portant sur environ 1 000 projets et programmes d'investissement dans le contrôle de l'eau pour l'agriculture et l'énergie dans les 53 pays africains (FAO/NEPAD-Syrte, 2008 (1)).

37. Alors que, dans l'ensemble, il faudra accélérer le développement de l'irrigation pour réduire les risques inhérents à l'agriculture pluviale, il faudra également revoir la conception des projets d'irrigation en tenant compte du changement climatique. Les planificateurs de l'agriculture irriguée devront faire face au problème de la rareté de

l'eau en concevant des structures plus vastes pour stocker l'eau et de meilleurs systèmes de drainage pour parer aux risques accrus d'inondations. Ces deux aspects nécessitent des ajustements à la conception des plans qui pourraient les rendre plus coûteux. Certains projets planifiés dans le passé devront probablement être abandonnés comme étant excessivement risqués. Tous les experts reconnaissent que la planification de l'irrigation, comme dans le cas des engrais, doit suivre une approche intégrée pour inclure, outre l'élaboration des projets, des dispositions pour l'entretien à long terme, l'accès aux marchés des intrants et des produits, le transfert de technologies aux utilisateurs de l'eau, le règlement des conflits dûs à la propriété et au régime foncier.

38. **Importance des projets d'irrigation** : Les coûts de l'investissement initial plus élevés en Afrique qu'ailleurs dans le monde, rendent moins attractive la gestion des ressources en eau et l'irrigation pour réaliser l'agriculture durable. Cela est attribué à la faible intensité des cultures, au marché limité pour les cultures à haute valeur, à la concurrence du riz importé à faible coût, aux coûts élevés du transport en raison de la mauvaise infrastructure routière aux marchés locaux et d'exportation, et à l'absence d'une tradition de l'irrigation. Les immenses ressources en eau non exploitées et disponibles sur le continent, en particulier en Afrique centrale et australe semblent indiquer l'importance de l'investissement dans de vastes projets d'irrigation. De tels projets nécessitent, comme d'habitude, de longs délais pour la planification, la conception et réalisation et, en particulier, des coûts d'investissement élevés à l'hectare (12 000 dollars et davantage). Des denrées alimentaires de base telles que le paddy cultivé comme monoculture dans ces périmètres sont rarement rentables économiquement (FAO/TVI, 1997). Toutefois, un subventionnement croisé avec le développement associé de l'énergie hydroélectrique pourrait être une solution dans de tels cas.

39. Même si l'adoption de grands projets ne doivent, en aucun cas être rejeté quand ils s'avèrent économiquement viables, il semblerait que de petits projets privés d'irrigation, de meilleures installations pour la collecte et le stockage de l'eau, la réhabilitation des projets d'irrigation mis en place dans le passé et la suppression du déficit en matière de rendement des projets d'irrigation actuels auraient les meilleures chances d'améliorer rapidement la production alimentaire en Afrique. Des projets de moindre envergure ont particulièrement l'avantage d'une meilleure couverture territoriale : en utilisant les créneaux écologiques, en répartissant les risques liés à l'investissement, en répondant rapidement aux besoins en produits alimentaires, en facilitant la gestion au niveau de la communauté ou des associations d'utilisateurs d'eau, et ont accès à une forte contribution de la main d'œuvre locale dans la construction. Ils ont en outre la valeur ajoutée d'accroître le sentiment d'appropriation.

40. **Protection des invisibles** : Dans tous les cas de projets de développement de grande envergure, il existe le risque d'exploiter des ressources naturelles que les populations pauvres et vulnérables ont toujours utilisées gratuitement pour leur survie. L'accès aux ressources des cours d'eau peu profonds et aux nappes phréatiques pourrait être compromis par le développement organisé de l'irrigation fondé sur le

système de puits tubulaires profonds et par l'endiguement ou le détournement des rivières, et l'accès libre aux forêts et aux réserves de pâturage serait entravé par le développement des plantations et les concessions forestières. Il y a lieu de procéder à des recherches poussées pour connaître les droits ancestraux et coutumiers des populations pauvres et vulnérables et de leur accorder des réparations équitables pour toute perte de ces droits ou d'assurer qu'ils sont protégés et rétablis. Les Gouvernements devraient accorder une attention particulière à ces questions, s'il le faut en collaboration avec leurs partenaires au développement, dans la planification de tout projet foncier et d'utilisation de l'eau. Dans ce contexte, un objet de préoccupation récente concerne les initiatives prises par des investisseurs d'Asie de l'Est et du Moyen Orient dans le cadre de projets de mise en valeur de la terre en Afrique, en vue de cultiver des produits alimentaires pour leurs marchés locaux. Bien que ces sociétés promettent d'injecter des investissements opportuns et de fournir l'infrastructure bénéficiant à la population locale, le risque que les groupes de populations pauvres et vulnérables et moins structurés ne soient marginalisés existe réellement.

41. **Recherche** : Il serait mieux d'examiner le type et l'orientation de la recherche à mener capable de promouvoir la sécurité alimentaire sur la base des régions agro-économiques et de zones à potentiel élevé et faible. Dans les zones à potentiel élevé, en particulier dans le cadre de projets d'irrigation existants, la recherche sur les technologies de la révolution verte semble appropriée. Alors que dans les zones irriguées d'Asie du Sud et de l'Est (par ex. le Punjab et le Luzon central) il a été noté une stagnation du rendement du riz, l'écart de la production dans les projets africains indiquerait une réserve en productivité qui peut encore être exploitée. Le secteur arboricole relativement négligé d'Afrique de l'Ouest est une autre occasion de recherche pour une méthode de recherche fondée sur les produits.

42. Dans d'autres zones à faible potentiel et pauvres en ressources, la recherche doit mettre l'accent sur une approche de systèmes et s'orienter vers la gestion de ressources qui optimise les ressources en terre, en main d'œuvre et en eau. Cela aiderait, en particulier, les régions n'offrant pas les bonnes conditions pour répéter en Afrique le modèle de révolution verte de l'Asie. Toutefois, étant donné le long délai entre la recherche et l'arrivée des résultats dans les champs des agriculteurs, il faut que la technologie de base soit mise à disposition à partir d'ailleurs et que la recherche locale puisse se l'adapter. Dans ce cadre, la recherche s'effectuera plus particulièrement dans les champs que dans les laboratoires ou les centres de recherche et devrait porter sur les sujets de recherche identifiés qui sont d'importance pratique pour les petits exploitants de manière participative et, le cas échéant, en collaboration avec les institutions concernées du CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale).

43. La recherche agricole a souvent besoin d'une masse critique de chercheurs et de moyens pour qu'elle soit efficace et ces coûts sont en général hors de la portée des petits pays africains. La Banque mondiale a proposé en 1981 un plafond de 2 % du produit intérieur brut agricole (PIBA) et le FARA (Forum pour la recherche agricole en Afrique) a proposé 4 % pour les dépenses nationales au titre de la recherche dans les

pays en développement. Ce pourcentage serait semblable à celui des pays développés et porterait le coût de la recherche agricole en Afrique subsaharienne à environ \$EU2 milliards par an selon la Banque mondiale et à \$EU4 milliards selon le FARA. L'exécution d'activités transfrontalières de recherche en commun dans des régions agro-écologiques semblables ainsi que des accords avec des institutions de recherche et des universités étrangères aideront à réduire les coûts. La plupart des activités de recherche en Afrique subsaharienne seront exécutées par le secteur public, car la recherche privée dans le domaine de l'agriculture qui est relativement importante dans les pays développés pouvant n'avoir qu'une portée limitée en Afrique subsaharienne en raison d'une absence de marché pour les résultats de la recherche et de questions liées aux droits de propriété intellectuelle (DPI).

44. **Accès au commerce du gaz à effet de serre** : Le stockage et la séquestration du carbone sont devenus des thèmes clés alors que le monde devient plus préoccupé par le changement climatique. Les systèmes de plafonnement et d'échange du carbone pourraient se répandre à l'avenir, dépassant le cadre du plan limité au titre du protocole de Kyoto. L'Afrique a une occasion de contribuer à des accords internationaux futurs et d'en tirer des avantages à la suite de la réunion de Copenhague et des réunions successives. Cela nécessiterait qu'elle ait la capacité à identifier une empreinte carbone dans l'agriculture, la sylviculture et l'élevage et d'utiliser l'information comme un instrument de négociation lors de prochaines conférences sur le plafonnement et l'échange de carbone. Le renforcement des capacités pour connaître les ressources africaines en énergie renouvelable, les puits de carbone résultant des pratiques de gestion de la terre et de la forêt et la composition des races du bétail et les pratiques alimentaires, qui ont un impact sur les émissions de méthane, apparaîtra finalement comme un investissement rentable.

45. L'agriculture peut dans une large mesure réduire les gaz à effet de serre et, en Afrique, l'agriculture représente l'occasion la plus importante d'obtenir des crédits dans le prochain système d'échange. Un changement relatif des cultures annuelles en l'arboriculture et de l'agriculture conventionnelle en pratiques agricoles de conservation peut accroître le volume de carbone stocké. Le secteur arboricole en Afrique subsaharienne (caoutchouc, cacao, palmier à huile et cocotier) a enregistré une baisse relative au cours des cinquante dernières années en faveur des cultures vivrières et de l'utilisation de la terre à des fins résidentielles. Dans les régions appropriées, ces cultures arboricoles possèdent des avantages comparatifs sur les cultures annuelles et la valeur de leur stockage supérieur de carbone pourrait leur donner l'avantage financier qui leur est nécessaire pour faire revivre le secteur.

46. D'autres moyens qui permettraient à l'Afrique de tirer profit du commerce du carbone seraient d'éviter le déboisement et d'encourager le reboisement (l'Afrique a perdu 9 % de ses forêts entre 1997 et 2007). Une plantation arboricole *en croissance* extrait de l'atmosphère un volume de CO₂ équivalant à 1,5 fois de son accroissement moyen annuel (a.m.a) en poids de bois sec et emmagasine du carbone, libérant de l'oxygène. La valeur du CO₂ sur le marché d'échange du carbone, encore limitée mais en croissance, à la suite du protocole de Kyoto dans le cadre du Mécanisme de

développement propre (MDP) est passée de 5 \$EU à 35 \$EU la tonne. L'agriculture et la sylviculture n'ont pas encore été incluses dans le commerce du carbone en raison d'une série de problèmes non résolus en matière de suivi, d'évaluation et de méthodologie. Néanmoins, elles constituent la principale occasion pour l'Afrique de participer à la prochaine expansion du commerce du carbone. Les pays africains devraient donc se préparer à recommander énergiquement l'inclusion de l'agriculture et la sylviculture dans tout futur projet de commerce du carbone, élaborer une position commune et renforcer les capacités professionnelles pour défendre cette position lors des négociations futures.

2.3 Domaines prioritaires d'investissement public

47. Les deux catégories d'investissement exceptionnelles, en termes de volume, pour faire face au changement climatique dans l'agriculture africaine sont l'irrigation et la gestion durable de la terre.

48. **Gestion de l'eau et irrigation** : Le partage des coûts entre les secteurs public et privé dépend, dans une large mesure, du volume de l'investissement et de la nature de leurs biens privés. Les investissements importants dans l'infrastructure de l'irrigation seront essentiellement effectués dans le secteur public. Il est prévu que la plupart des grands projets d'irrigation, y compris la réhabilitation, identifiés à Syrte seront dans une large mesure financés par des fonds publics. Cela concernerait la majeure partie des opportunités d'investissement dans l'irrigation et la gestion de l'eau et serait de l'ordre de 50 milliards \$EU sur une période de 10-15 ans (FAO, 2008 (1)). Il sera rarement possible de recouvrer auprès des agriculteurs les coûts des grandes structures (barrages, principaux canaux).

49. Toutefois, les investissements dans les exploitations et la construction et l'entretien des canaux tertiaires devraient être laissés aux organisations d'agriculteurs et aux agriculteurs indépendants. Des dépenses publiques associées concerneraient le renforcement des capacités pour le transfert de technologies, assistance aux organisations d'agriculteurs et aux groupes d'utilisateurs d'eau, la législation sur les droits de l'eau, les accords internationaux sur le partage de l'eau dans les systèmes de fleuves transfrontaliers. Il est mieux de déléguer aux communautés locales le développement de la gestion de l'eau et de systèmes d'irrigation sur une petite échelle, (le détournement de petits ruisseaux, les digues de rétention saisonnière, la construction de puits et pompes à pédales, les pompes mécaniques, l'irrigation à partir de puits et de ruisseaux peu profonds), ainsi que d'autres investissements mineurs ; ces communautés partageraient les coûts avec les investisseurs privés et la communauté agricole et recevraient du gouvernement central l'assistance pour la planification et un financement partiel.

50. **Engrais et pratiques agricoles de conservation** : Le Sommet d'Abuja sur les engrais a convenu de subventions pour rendre l'utilisation d'engrais plus rentable aux agriculteurs qu'elle ne l'est à plein tarif (IFDC 2009 – Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole). En outre, l'investissement public est requis pour

le renforcement des capacités en vue du transfert de technologies, de la distribution de semences mères aux sociétés commerciales de semences en vrac ou aux organisations d'agriculteurs, les conseils en vulgarisation, la législation sur les semences et les engrais, le contrôle de la qualité des engrais, le contrôle et la certification des fournisseurs d'engrais *bona fide*.

51. Tel qu'indiqué précédemment, bien qu'il soit nécessaire d'approfondir et de multiplier les expériences réussies des pratiques agricoles de conservation, cela ne suffira pour remédier efficacement à l'insécurité alimentaire sur le continent. Elles doivent aller de pair avec les engrais. Par ailleurs, cela n'absorbera pas normalement d'importants investissements publics. Toutefois, puisque les avantages reviendront au pays dans son ensemble, des incitations financières devraient être envisagées pour les agriculteurs qui effectuent des investissements initiaux nécessitant souvent une main-d'œuvre importante. Cette transition doit être appuyée par une meilleure législation sur le régime foncier et la gestion des ressources naturelles et par des conseils techniques appropriés et une interaction soutenue avec la communauté agricole durant les phases initiales d'introduction aux pratiques agricoles de conservation. A cet égard, il faudrait rechercher la coopération des pays expérimentés dans le cadre d'un programme de collaboration Sud-Sud.

III. DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES ET D'UN SYSTÈME DE MARCHÉS REGIONAUX

3.1 Enjeux et défis dans le développement du commerce et des marchés

52. **Situation du commerce régional en Afrique** : Si l'on tient compte du dynamisme du commerce des produits alimentaires en Afrique d'une valeur de 50 milliards \$EU, en très grande partie fournie par l'extérieur sur le marché des produits, alors les possibilités sont grandes de remplacer ces produits ou du moins de participer à la croissance du marché grâce à une production locale plus importante. C'est dans ce contexte que les dirigeants africains ont décidé de promouvoir l'intégration régionale des marchés, dans le passé, par l'intermédiaire des CER, et plus récemment par la création d'un marché commun africain des produits alimentaires et agricoles.

53. Toutefois, étant donné que la création de blocs commerciaux peut entraîner la promotion du commerce (effet positif), ou le détournement des échanges commerciaux, (effet négatif), il est évident que seul un commerce dynamique peut permettre de tirer profit des avantages comparatifs et de réduire les prix et, partant, d'accroître les revenus des consommateurs et d'améliorer le bien-être général.

54. Malgré la prédominance de l'agriculture dans les économies africaines, les importations de produits agricoles continuent d'augmenter. Ces importations sont aujourd'hui de 33 milliards de \$EU par an (données de 2000-2005), et dépassent les exportations de produits agricoles, qui sont de 21 milliards de \$EU (CEA, 2009). C'est dire toute la nécessité de remplacer les produits de substitution d'importations et de promouvoir le commerce intra-africain, avec le soutien politique fort de tous les

dirigeants africains. Bien que les données officielles disponibles indiquent que le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles demeure modeste, ce commerce se développe. En effet, les exportations intra-africaines sont passées de 2,7 milliards de \$EU à 3,8 milliards \$EU entre 1996-1999 et 2002-2005, alors que les importations intra-africaines sont passées de 2,5 milliards \$EU à 2,8 milliards. Aujourd'hui, le commerce des produits agricoles entre les pays africains représente près de 20% des produits d'exportations et 14 % des produits d'importations. Bien qu'il se développe, le commerce intra-africain a eu tendance à baisser, ces dernières années, alors que le commerce des produits agricoles africains avec le reste du monde a connu une croissance plus rapide en raison de l'expansion économique de la décennie 1995-2005 (FAO, 2006 (2)).

55. La structure du commerce agricole intra-africain varie selon les régions et selon les produits. Elle s'explique par la proximité géographique des partenaires commerciaux et par le tarif extérieur moyen relativement élevé de 20% imposé sur les produits agricoles par les CER. En moyenne, le commerce intra-africain (exportation) au cours de la période 2002-2005 a été plus important dans la région du COMESA (34%), et moins important dans la région de la CEEAC, (27%). Ce taux de la CEEAC constitue une baisse par rapport au niveau relativement élevé de 56% en 1996-99, sans doute une conséquence de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région.

56. S'agissant du commerce intra-africain (importations), les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) auront mieux réussi en important de leur région 24% de leurs besoins agricoles, contre 14% pour l'EAC. Le commerce inter-CER est plutôt limité, exception faite de la position dominante de la SADC, région d'où importent d'autres CER, ce qui témoigne de la forte compétitivité de cette région dans le commerce des produits agricoles.

57. Même si les données disponibles sur le commerce intra-africain des produits agricoles de base ne sont pas complètes, il apparaît que les céréales occupent une position dominante dans ces échanges avec 65%, ce qui contraste nettement avec leur part dans les importations. Cette situation indique le long chemin à parcourir pour réaliser des excédents céréaliers importants pour l'exportation. Les faibles volumes de céréales qui *sont* exportés à partir des pays africains sont destinés en premier lieu aux pays voisins. Ce marché est dominé par les exportations de maïs d'Afrique du Sud. À l'autre extrême, négatif, ce sont les fruits, les légumes et les épices, qui constituent 7-8%, la plupart de ces produits étant exportés à l'extérieur du continent.

I. Tableau 1: Commerce Intra-africain des principaux groupes de produits alimentaires, moyennes de 2002-2005

Produits	Exportations de l'Afrique vers :			Importations de l'Afrique :		
	Monde	Afrique	Intra-communautaire %	Monde	Afrique	Intra-communautaire %
	(millions de \$ EU)			(millions de \$ EU)		
Céréales	868	558	64.3	7477	451	6.0
Huiles et matières grasses	622	190	30.5	2176	213	9.8
Oléagineux	282	75	26.6	374	63	16.9
Produits laitiers	197	115	58.3	1437	112	7.8
Viande et produits carnés	245	122	49.8	871	55	6.4
Sucre ^{1/}	993	313	31.5	1274	233	18.3
Fruits et Légumes ^{2/}	3557	266	7.5	1294	278	21.5
Boissons	844	271	32.1	502	134	26.7
Animal sur pied	315	163	51.6	150	39	26.0
Café, cacao, thé	4363	321	7.4	717	304	42.5
Épices	237	18	7.6	84	23	27.2
Autres produits alimentaires	4380	869	19.8	3743	897	24.0
Total	16904	3280	19.4	20099	2803	13.9

Remarques:

1/Y compris les confiseries ; 2/ Y compris les racines et les tubercules

Source: COMTRADE

58. Le café, le cacao et le thé dominent le commerce intra-africain (importations), représentant 42%. Au bas de l'échelle des importations intra-africaines figurent les céréales, les produits laitiers et la viande avec 6-8%. La part modeste du commerce intra-africain dans les échanges de l'Afrique est due à différents facteurs, la plupart liés à l'offre et quelques uns à la demande. Les revenus faibles signifient un pouvoir d'achat faible, ce qui freine la demande de produits d'importation ainsi que le commerce des produits de grande valeur qui pourraient supporter les coûts élevés de commercialisation et de transport. Il y a aussi manque de diversité et de complémentarité des produits agricoles dans les différents pays, alors que ces deux facteurs pourront stimuler les échanges commerciaux. En fait, l'Afrique continue d'être tributaire de quelques produits d'exportation, à valeur ajoutée relativement faible et souffre de la dispersion de ses sources d'approvisionnement, de cadres juridiques et réglementaires inadéquats, et d'infrastructures insuffisantes en matière de transport, de stockage et de commercialisation.

59. Historiquement, les agglomérations urbaines se sont développées surtout le long des côtes où les approvisionnements en produits alimentaires par la mer étaient moins

coûteux que les approvisionnements provenant des zones intérieures qui souffraient d'infrastructures insuffisantes et d'une fragmentation des sources d'approvisionnement qu'étaient les petits exploitants. Les politiques sont souvent caractérisées par des préjugés défavorables à l'agriculture et aux zones rurales, une perception difficile à corriger dans la mesure où la population pauvre en milieu urbain continue de croître et exige des denrées alimentaires à bon marché. Des exportations subventionnées en provenance des pays développés ont entravé le développement des marchés des produits locaux. De telles distorsions sont en train d'être progressivement éliminées, mais leurs séquelles se feront sentir pendant un certain temps. À la suite de politiques d'ajustement structurel et de l'arrêt de l'intervention gouvernementale directe, le secteur privé africain des affaires n'a pas pu ni voulu combler le vide laissé par les services publics de commercialisation et d'approvisionnement, même s'ils ont souvent été inefficaces. Ceci a affecté négativement non seulement le commerce intra-africain des produits agricoles mais tout le commerce extérieur des produits agricoles.

3.2 Contraintes et opportunités en matière de commerce intérieur et régional

60. Une volonté politique solide et crédible des dirigeants africains est bénéfique au commerce intérieur. Les résolutions d'Abuja visent la création d'un marché commun pour un bon nombre de produits agricoles de base stratégiques, en particulier le riz, les légumineuses, le maïs, le coton, l'huile de palme, la viande de bœuf, les produits laitiers, la volaille et le poisson. D'autres produits agricoles de base, dont le manioc, le millet et le sorgho devront profiter de l'élimination d'obstacles au commerce, au niveau régional.

61. Il existe deux types d'obstacles majeurs à l'expansion des échanges commerciaux. Le premier est constitué par l'existence d'obstacles administratifs internes tarifaires et non tarifaires (ONT) au libre-échange, ainsi que les barrières non tarifaires dites non essentielles, telles que les barrages routiers illégaux, les redevances et les pots-de-vin. L'autre type d'obstacle est lié au système d'approvisionnement et de commercialisation agricole lui-même, qui est segmenté, mal équipé, insuffisamment financé et mal organisé pour répondre à une demande alimentaire urbaine dynamique.

62. En ce qui concerne le premier type de contraintes, les CER dans leur avancée vers la création des zones de libre échange, ont, dans une large mesure, déjà éliminé les barrières tarifaires internes. Bientôt, les échanges commerciaux, à l'intérieur de chaque CER, devraient se dérouler sans droit de douane. Étant donné que les droits de douane constituent une part considérable, de 10-30%, des revenus publics, leur perte devrait se ressentir sur les pays qui en sont fortement tributaires. Pour l'instant, le commerce intra-communautaire est encore relativement modeste et les pertes de revenus subies encore tolérables. Mais le manque à gagner risque d'être durement senti lorsque les CER évolueront vers les unions douanières ou, lorsque, à l'avenir, elles fusionneront pour former un marché commun africain et que les tarifs extérieurs communs seront mis en place.

63. En ce qui concerne les produits agricoles de base stratégiques, il importe de noter que tous les pays africains (et les pays en développement non africains) imposent, à des degrés différents, des tarifs plus élevés aux produits agricoles qu'aux produits non agricoles (FAO, 2006 (2)). Un certain nombre de barrières non tarifaires demeurent, telles que les taxes internes sur certains produits agricoles, mais leur incidence décroît rapidement. L'imposition de normes techniques dans le commerce transfrontalier est toujours un problème car elle est souvent perçue comme entravant arbitrairement les échanges commerciaux. Les normes excessives de sécurité sanitaire des aliments imposées par l'UE ne doivent pas être strictement copiées par les pays africains pour le commerce intra-africain, mais doivent plutôt être adaptées aux conditions locales. En outre, la tendance à la privatisation des normes alimentaires et la difficulté que rencontrent les autorités à faire respecter ces normes constituent une raison supplémentaire pour que les gouvernements n'insistent pas outre mesure sur leur application. L'expérience montre qu'une sécurité sanitaire des aliments appelle une coopération entre l'industrie et le gouvernement, ce qui veut dire une combinaison d'actions privées et de réglementations. Par contre, lorsque la politique de sécurité sanitaire des aliments s'appuie principalement sur les prescriptions officielles et sur les inspections, les résultats risquent d'être médiocres, tant du point de vue de la santé publique que du point de vue commercial.

64. Une question importante qui se profile à l'horizon est la question des organismes génétiquement modifiés (OGM) en Afrique, question qu'il faudra résoudre aux plans technique et politique. Les pays devront intensifier les efforts pour harmoniser les normes technique et politique. Pour les normes alimentaires, le *Codex Alimentarius* est un guide et la FAO, une source d'assistance pratique. Pour les végétaux, la Convention internationale pour la protection des végétaux (IPPC) s'applique. Les déplacements d'animaux sur pied, qui sont élevés à l'air libre et dans des conditions peu contrôlées nécessitent des mesures d'harmonisation et l'application des réglementations vétérinaires. Il sera également nécessaire d'harmoniser les règles d'origine qui portent sur le traitement, par les douaniers, des produits en transit et des produits comportant des ingrédients provenant d'origines diverses. D'une manière générale cependant, le commerce entre les Communautés économiques régionales se fait aujourd'hui pratiquement sans obstacles administratifs.

65. Les barrières non tarifaires et non essentielles continuent d'être un problème. À cet égard, selon divers témoignages, il y aurait une augmentation marquée de barrages routiers illégaux, de redevances et de droits arbitraires imposés au Commerce interrégional, qu'il faudra surveiller étroitement. Comme dans toute libéralisation commerciale, le développement du commerce intra-africain connaît des gagnants et des perdants pendant la période d'ajustement. Les producteurs qui ont des dons naturels et qui ont le sens de la concurrence auront tendance à dominer le commerce des produits agricoles de base, jusqu'à ce que ceux qui sont à la traîne trouvent une nouvelle niche pour mettre à profit leur avantage comparatif. C'est pour cette raison que les responsables chargés de l'intégration du commerce ont introduit la clause de sauvegarde pour les produits sensibles. Les producteurs nets et les consommateurs

nets des produits alimentaires peuvent avoir des positions diamétralement opposées en ce qui concerne les changements de prix.

66. Selon l'importance numérique et la force du groupe, les exportations ou les importations supplémentaires des produits alimentaires de base seront ou acceptées ou rejetées. Pour les gouvernements, le défi est d'adopter une approche équilibrée et d'utiliser judicieusement l'argument de produits sensibles. Le dialogue public-privé entre le gouvernement et le secteur du commerce agricole constitue un moyen d'atténuer les fluctuations excessives des prix et éviter une réaction politique négative contre la libéralisation du commerce. Il est également primordial que les politiques d'expansion commerciale soient combinées avec les mesures visant à protéger les éventuels perdants, par des filets de sécurité et la promotion d'emplois alternatifs à l'intérieur et à l'extérieur du secteur agricole.

67. Les perspectives d'expansion du commerce intra-africain en ce qui concerne certains produits agricoles de base peuvent se résumer comme suit :

68. **Céréales** : Compte tenu de la forte dépendance de la plupart des pays africains vis-à-vis des importations, il y a de grandes possibilités d'accroître le commerce intérieur de riz, de maïs, et d'autres céréales. Le commerce du riz et du maïs est déjà bien implanté dans certaines Communautés économiques régionales, quoique en volumes réduits pour le riz. L'expansion de ce commerce se heurtera probablement aux importations de blé et de riz. À cet égard, le principal facteur négatif au commerce intra-africain est malgré la capacité d'offre de l'Afrique.

69. **Viande** : Le commerce intra-africain (exportation) de viande est bien établi, tant pour les animaux sur pied que pour la viande de bœuf. La SADC est le principal exportateur de viande de bœuf. Les animaux sur pied sont traditionnellement exportés du Sahel vers les abattoirs des centres de consommation dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Dans le passé, l'exportation de poisson séché dans la région s'est faite à partir du lac Tchad et d'autres eaux intérieures. La volaille pour l'essentiel, provient de sources non africaines (Union européenne, États-Unis, Chine). Les perspectives d'accroissement du commerce de volaille dépendent, là aussi, de l'offre, en particulier la disponibilité d'aliments à bas prix dans les pays africains producteurs. L'Afrique a perdu la position qu'elle détenait antérieurement en Europe pour la viande de bœuf surgelée et congelée parce qu'elle n'est pas en mesure de satisfaire aux normes sanitaires rigoureuses. Le marché africain lui-même offre de bonnes perspectives pour le développement du commerce intra-africain de la viande.

70. **Sucre** : Le commerce intra-africain du sucre est déjà suffisamment fort et sa balance commerciale avec le reste du monde est positive. La grande partie des exportations qui se réalisent aujourd'hui avec le reste du monde le sont dans le cadre d'arrangements commerciaux préférentiels. Aussi longtemps que ces arrangements seront en vigueur, les courants commerciaux ne s'orienteront pas facilement vers l'Afrique où les prix seront forcément plus faibles. Mais, des possibilités existent

toujours pour accroître le commerce intra-africain pour les quantités supérieures aux quotas préférentiels.

71. **Huiles et matières grasses** : L'Afrique est fortement déficitaire en huiles et matières grasses végétales, et le commerce intra-africain de ces produits est faible. L'huile la plus importée est l'huile de soja. L'Afrique a depuis longtemps perdu l'essentiel de son autosuffisance et de ses débouchés pour l'exportation d'huile d'arachide, d'huile de palme et d'huile de palmiste. Le principal problème qui affecte le secteur est la production insuffisante. Une redynamisation du secteur arboricole en Afrique, avec éventuellement la vente de quotas de carbone, pourrait encourager les projets de plantation de palmiers.

72. **Fruits et Légumes**: Le commerce intra-africain des fruits et légumes est relativement faible en termes d'exportation et modeste en termes d'importation. Les légumineuses font l'objet d'échanges commerciaux actifs dans la région et représentent près de 16% du commerce intra-africain (Importations). Il faudra plus de complémentarité en ce qui concerne le commerce des fruits et légumes que pour les possibilités d'accroissement du commerce intra-africain de ces produits semblent bonnes. Les légumes frais sont essentiellement exportés à l'extérieur du continent. Les fruits et légumes transformés sont généralement importés de l'extérieur. Compte tenu du caractère périssable de ces produits et des exigences en matière de transformation leur commercialisation dépendra fortement de l'intégration verticale des chaînes de commercialisation.

73. **Nécessité d'apporter de la valeur ajoutée aux produits agricoles primaires** : Il est évident que l'Afrique doit aller au-delà de l'exportation des produits agricoles primaires pour leur transformation à l'étranger. En Afrique subsaharienne (SSA), la valeur ajoutée au produit agricole primaire jusqu'au stade de consommation pourrait être le double du coût de la matière première, mais avec l'augmentation des revenus, cette part a tendance à vite devenir un multiple de la valeur de la matière première. En Amérique latine, la valeur ajoutée est trois à quatre fois la valeur de la matière première et dix fois ou plus³ et dans les pays développés.

74. En Afrique, les efforts de valorisation des produits agricoles primaires se heurtent aux droits à l'importation imposés par les principales destinations des exportations africaines, qui sont proportionnels à la valeur ajoutée, au coût élevé et aux importations de l'équipement nécessaires de transformation et du matériel d'emballage, ainsi qu'aux normes de qualité et de sécurité alimentaires imposées par les pays importateurs. Les pays qui ont développé des activités de valorisation et de transformation des produits agricoles l'ont généralement fait, par étapes, en commençant par des activités simples de semi-transformation pour arriver à la production plus complexe de produits finis.

³ Des signes de résistance ont été enregistrés dans certains pays développés vis-à-vis de produits alimentaires ayant subi un traitement trop sophistiqué, de filières de commercialisation excessivement longues et d'éléments en provenance de sources multiples, du fait que les consommateurs se montrent sceptiques à l'égard de la valeur nutritive et à l'égard des pratiques globalisées de l'agro-industrie.

Cela a contribué à contenir les coûts de transport et les risques du marché, tout en se familiarisant avec les exigences du marché extérieur. On citera par exemple le contre plaqué et des éléments séparés de meubles plutôt que le meuble entier, la pulpe en vrac congelée plutôt que la confiture emballée.

3.3 Domaines d'action prioritaires

75. **Intégration du marché régional** : Tel qu'il ressort de l'analyse qui précède, le processus d'intégration du marché régional est déjà en marche sous-tendue par une forte volonté politique des dirigeants africains. Les étapes suivantes, à savoir – la création d'un marché commun africain des produits de base stratégiques et d'une union douanière panafricaine, doivent être soigneusement préparées. Cela d'autant plus que l'établissement du tarif extérieur commun risque de se heurter aux accords commerciaux préférentiels que certains pays africains ont conclus avec des partenaires non africains, notamment l'Union européenne. Il est clair que la perte de l'accès préférentiel aux marchés des pays développés n'est pas dans l'intérêt des pays africains, du moins dans le cours terme. Dans tous les cas, il n'y a pas lieu d'être complaisant. La compétitivité sur les marchés internationaux des produits agricoles est une question prioritaire pour l'Afrique, dans la mesure où les autres régions en développement s'activent pour obtenir le statut NPF auprès des importateurs qui accordent le régime de préférence.

76. **Marché local et facilités de commercialisation** : Des deux types d'obstacles mentionnés plus haut, l'insuffisance des excédents commercialisables, les systèmes inappropriés de commercialisation, de transformation et de transport sont des obstacles plus grands au commerce interafricain que les barrières commerciales d'ordre administratif, qui disparaissent rapidement. Dans la première partie de l'étude, un accent particulier a été mis sur l'investissement, les besoins et les possibilités pour accroître la productivité agricole.

77. L'investissement dans la commercialisation intérieure est aussi essentiel que l'investissement dans la production primaire et son importance va de pair avec l'augmentation des revenus et l'évolution des marchés. Le coût du transport routier des produits alimentaires des zones excédentaires jusqu'aux zones côtières est souvent plus élevé que le coût du fret maritime extérieur. Cela est dû aux quantités de produits disponibles qui sont faibles et qui proviennent de sources géographiquement éparses ainsi qu'à l'insuffisance du réseau routier, à l'absence de marchés, de chaînes de froid et de capacité de transformation, et à la fragmentation des circuits de commercialisation. Il n'y a pas de concurrence parce que pour bon nombre d'opérateurs économiques les faibles quantités ne sont pas rentables et il existe de nombreuses barrières au commerce, ce qui favorise les monopoles locaux.

78. L'intégration verticale des entreprises souffre du manque et des coûts élevés des capitaux et du risque de prix élevé ou du risque de perte physique des produits à toute étape de la commercialisation. Les investissements dans la première phase des opérations de postproduction (assemblage et commercialisation initiale, battage,

décorticage, étuvage, production de gari, usinage, stockage) ainsi que dans les routes rurales d'écoulement des produits peuvent représenter les 2/3 des investissements nécessaires à la production primaire (FAO, 1996).

79. S'agissant des routes dans les zones rurales qui sont une priorité pour le développement de l'agriculture en Afrique, l'expérience montre qu'il est essentiel de créer le sentiment de propriété chez les bénéficiaires et les communautés concernées et de responsabilité pour ce qui est des opérations post-investissement et des activités d'entretien. La construction des routes rurales devrait être dévolue aux administrations locales et aux communautés locales qui, généralement, comptent sur le financement auprès du gouvernement central pour exécuter les travaux et assurer l'entretien. De même, la construction des marchés locaux, l'élaboration et l'application des règles de fonctionnement du marché doivent être confiées aux administrations locales et aux associations d'agriculteurs.

80. **L'agroalimentaire et la valeur ajoutée :** Les liens entre les agriculteurs et les entreprises sont essentiels à l'intégration réussie des marchés des zones rurales. Il existe de nombreux modèles de liaisons verticales dans la chaîne de valeur agricole, dont le métayage, les programmes d'aide aux exploitants, la propriété minimale, le crédit aux fournisseurs et aux acheteurs, etc. Tous ces modèles ont en commun le fait qu'ils réduisent les risques en établissant des relations durables et mutuellement bénéfiques entre la production, la transformation et la commercialisation, ce qui permet de stimuler et d'amortir les investissements dans les chaînes de valeurs ajoutées. L'expansion des marchés de services à valeur ajoutée dans la commercialisation, la transformation, le traitement et le stockage des aliments va de pair avec les revenus et l'urbanisation. Les systèmes agro-alimentaires sont essentiels pour la croissance générale de l'agriculture, mais il est nécessaire d'être attentif pour identifier les marchés pour les services à valeur ajoutée. C'est la demande du consommateur qui crée de la valeur et non l'entreprise. En effet sans la demande de produits finis de haute qualité, les entreprises de transformation échoueront.

81. Les entreprises agro-alimentaires préfèrent généralement traiter avec les agriculteurs commerciaux et les groupes d'agriculteurs plutôt qu'avec des petits exploitants agricoles au bas de l'échelle de l'économie de subsistance. L'expérience montre cependant que les agriculteurs commerciaux sont capables d'attirer au tour d'eux des groupes de petits exploitants agricoles, lesquels imitent leurs systèmes de production et peuvent bénéficier de leur organisation et de leurs infrastructures de commercialisation. De manière générale, la transformation de qualité se fait surtout dans les grandes villes, à cause de l'accès aux services publics, du voisinage des marchés, à l'accès aux autorités gouvernementales et aux sources de financement.

82. Le crédit est un goulot d'étranglement pour les entreprises agroindustrielles, en particulier les plus petites. Celles-ci représentent un haut risque de crédit parce que leurs capacités de gestion et leurs compétences techniques sont limitées. Les capitaux et la technologie sont essentiels pour se conformer aux normes de sécurité sanitaire des aliments et répondre aux exigences de plus en plus grandes des consommateurs.

La promotion des banques rurales et la formation du personnel des banques rurales en matière d'évaluation des projets agroalimentaires peuvent faciliter l'accès au financement.

83. Le transfert de technologies aux petites entreprises (aptitude de commercialisation, préparation de plans d'affaires, études du marché, établissement de systèmes comptables) est parfois pris en charge par des institutions semi-publiques appuyées par des donateurs étrangers. La viabilité à long terme de telles institutions doit être garantie par des mécanismes appropriés de couverture de coûts. Les incubateurs de l'agroalimentaire peuvent être considérés comme des précurseurs de marchés à capital-risque et nécessiteront des préalables tels que l'acceptation par les entreprises de partenaires étrangers, la répartition du risque financier entre différents types d'entreprises, une stratégie de sortie pour les actionnaires et un environnement favorable.

84. Même si le secteur agroalimentaire prospère mieux lorsqu'il n'y a pas d'ingérence du gouvernement, il faut reconnaître que les services publics sont nécessaires pour attirer le capital privé, tels que la production et la vulgarisation de techniques post-missiles en faveur des petits exploitants, les infrastructures rurales, en particulier les routes, l'électricité et les télécommunications ; les informations sur les marchés, la formation et l'encadrement des agriculteurs commerciaux en matière de commercialisation; des intermédiaires financiers pour zones rurales ; des prestataires de services techniques aux entreprises agroalimentaires ; des législations et des mesures d'application des législations visant à favoriser la concurrence, l'élimination d'obstacles administratifs à l'accès au marché, la suppression des monopoles, la prévention des cartels, la protection des contrats et des droits de propriété ; le zonage industriel et la fourniture d'infrastructures de base connexes dans les zones rurales et urbaines.

85. **Zones d'investissement agricole** : Le zonage en vue de l'investissement agricole est un concept qui prévoit la définition de zones agroécologiques réservées aux denrées alimentaires de base stratégiques; la facilitation d'investissements et la fourniture de services pour les rendre compétitifs. Dans ces zones, des politiques favorables seront instaurées et des cadres institutionnels et juridiques établis en vue d'appuyer le développement et la gestion des terres et des ressources en eau ; des infrastructures et des services publics seront également mis en place pour attirer des sociétés transnationales opérant dans l'agroalimentaire. Tous ces efforts contribueront à canaliser l'investissement vers le développement d'un système de production, de transformation, de transport et de commercialisation de produits agricoles stratégiques coordonné verticalement. En outre, il faudra que dans les instituts agricoles supérieurs d'enseignement et de recherche des pays, la priorité soit accordée aux zones d'investissement agricole (CEA, 2009).

IV. FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

4.1 Problèmes et Défis

86. **Besoins en investissements.** L'agriculture en Afrique a besoin d'un apport additionnel massif en investissements pour améliorer la sécurité alimentaire et la croissance économique du continent. Accroître la productivité agricole grâce au développement de l'infrastructure économiquement possible et à l'utilisation de la technologie moderne et des intrants améliorés est le seul moyen d'échapper au piège de la pauvreté, d'augmenter les revenus et d'améliorer les normes de nutrition de la population. Les taux de croissance historiques à long terme de l'agriculture SSAN de l'ordre de 2,5 à 3 % doivent être doublés au moins, comme le préconise le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Ce qui suppose une multiplication par deux, des investissements dans l'agriculture.

87. **Questions de méthodologie.** L'identification des investissements requis pour atteindre une cible spécifique de croissance agricole, n'est pas facile à réaliser. Le lien entre l'investissement et la croissance agricole est complexe et rarement linéaire. Etant donné que la croissance agricole dépend de facteurs divers, dont certains sont indépendants de l'homme, la productivité du capital investi⁴ dans l'agriculture varie considérablement selon les pays et les régions agro-écologiques. La production découlant de l'investissement est élevée, lorsque la dotation en ressources naturelles, le cadre stratégique, l'infrastructure existante et l'accès au marché sont favorables, et elle est faible lorsque ces conditions sont inexistantes. Comme il a été proposé auparavant, il serait plus prudent pour un pays de consacrer les fonds d'investissement déjà limités dont il dispose aux domaines et types d'investissements agro-écologiques plus réceptifs pour augmenter les chances d'une croissance plus rapide⁵. Une raison importante de favoriser les environnements à fortes potentialités où la productivité des investissements est élevée, c'est d'attirer les ressources financières normalement fongibles pour lesquelles l'agriculture doit être en concurrence avec les autres secteurs. Les gouvernements peuvent contribuer largement au financement des biens et services publics qui permettent d'attirer des fonds de placement⁶.

⁴ Au sens macro-économique du terme, c'est le rapport inverse progressif du capital-production.

⁵ Cela se rapporte notamment aux investissements agricoles utiles et nécessaires à la production de denrées alimentaires et de recettes supplémentaires. L'investissement du secteur social, en particulier dans la santé et l'éducation doit être uniformément étalé sur base per capita selon que la population vit dans des zones à faibles ou à hautes potentialités. C'est une question de justice sociale qui permettra aux bénéficiaires de vivre une vie active et saine que ce soit dans l'agriculture ou non et dans les zones à faible potentiel, leur permettre de quitter l'agriculture notamment, pour émigrer. Les gouvernements doivent s'assurer que la tendance éventuelle à favoriser les zones urbaines dans les investissements du secteur social est pleinement identifiée et évitée.

88. **Prévisions en matière d'investissements.** Des mesures ont été prises dans le cadre du PDDAA, pour évaluer le volume d'investissements permettant d'atteindre le taux de croissance requis pour la réalisation de l'OMD1. Les estimations de sources différentes convergent et se situent dans l'ordre du montant cumulé de 250 milliards de dollars EU requis pour la période 2002- 2015 soit d'environ 18 milliards de dollars EU par an⁷. Le groupe africain du Comité directeur chargé de la mise en œuvre des OMD, estime qu'environ 8 milliards de dollars EU de ce montant doivent être alloués à l'aide extérieure et que le taux de croissance ciblé devrait atteindre 7,5%.

89. **Situation actuelle.** La crise financière et alimentaire a des répercussions sur le processus des OMD et les stratégies du PDDAA. La crise financière va réduire les fonds d'investissements globaux en raison de la crise budgétaire que traversent les pays donateurs, la réduction des transferts de fonds et le rapatriement des capitaux privés. La flambée des prix des denrées alimentaires permet aux producteurs de tirer parti de la hausse des prix mais affecte la sécurité alimentaire d'un grand nombre de consommateurs, notamment les plus défavorisés et les plus vulnérables. Cette situation n'a pas encore été reflétée dans les prévisions d'investissements, ni le fait que les délais de réalisation des OMD approchent inexorablement alors que les investissements tardent à venir par rapport au calendrier fixé.

4.2 Actions prioritaires pour attirer davantage d'investissements dans l'agriculture

90. **Sources et tendances des investissements agricoles.** Trois catégories de sources d'investissements agricoles sont examinées à savoir : les ressources publiques locales, l'Aide Publique au Développement (APD) et les ressources privées locales.

91. **Augmentation des dépenses publiques.** Conformément à la Déclaration de Maputo, les dépenses publiques au titre de l'agriculture doivent atteindre les 10% des budgets publics sur une période de cinq (5) ans à partir de 2003. Ce pourcentage est élevé par rapport aux normes historiques. En 1980, les dépenses publiques de l'Afrique au titre de l'agriculture variaient entre 6,2%, 4,5% en 2002 et 5,6% en 2006 (IFPRI, 2009 (2) ; (ce qui diffère en quelque sorte du RESAKSS, 2009). Cette baisse reflète depuis 1980, une réduction des subventions et le retrait progressif des secteurs paraétatiques qui ont enregistré des pertes dans le secteur agricole et négligé l'agriculture tandis que d'autres secteurs gagnent du terrain dans l'épargne nationale.

⁶ Au niveau macro-économique, les planificateurs de l'investissement font une distinction entre les investissements bruts et les investissements nets. Ces derniers sont statistiquement moins identifiables mais enclins à la croissance. Les investissements qui sont tout simplement substitués en biens qui ne sont plus utilisables ou qui se désagrègent par négligence (notamment les projets de réhabilitation), ne génèrent pas de croissance mais maintiennent le statu quo.

⁷ Par rapport aux 11 milliards de \$EU estimés chaque année par la FAO à l'occasion du WFS en 1996 (FAO, 1996).

D'après l'IFPRI et le RESAKKS, seuls quelques pays (Ghana, Burkina Faso, Ethiopie, Sénégal, Guinée, Tchad, Mali, Malawi et Niger) ont atteint la part de 10%. Si la Déclaration de Maputo se réalisait, les dépenses publiques au titre de l'agriculture s'élèveraient à 6,7 milliards de dollars EU⁸. Les gouvernements devraient tout mettre en œuvre pour honorer les engagements pris à cet effet à Maputo. Il faudrait fixer un autre délai qu'il conviendrait de respecter au cours du SSA.

92. **Renforcement de l'action en faveur de l'agriculture.** La différence entre l'engagement de Maputo et la réalité n'est pas surprenante, si l'on considère que, pour augmenter la part des dépenses agricoles au budget, d'autres ministères doivent accepter de réduire leurs dépenses. La condition sine qua non pour se conformer à la Déclaration de Maputo, c'est de renforcer les mandants agricoles des pays africains (BAD 2009). Les décisions concernant les allocations budgétaires sont généralement prises par les ministères des finances et du plan. Il est donc proposé de mettre en œuvre un Programme de gouvernance pour les secteurs agricoles (PGSA) dans le cadre du PDDAA dont la tâche consisterait à harmoniser les efforts déployés au niveau national, conformément aux objectifs du PDDAA et à regrouper tous les acteurs autour d'un front commun de plaidoyer en faveur de l'agriculture. Le PGSA contribuerait au renforcement des capacités des mandants agricoles nationaux, notamment les ministères de l'agriculture et les secteurs concernés, les institutions qui s'occupent de l'agriculture et les ONG intéressées, en vue de renforcer leurs capacités de sensibilisation. Ils doivent être en mesure de poser les problèmes de développement de l'agriculture et de sécurité alimentaire, de parvenir à une visibilité plus large du secteur par l'opinion publique et les médias, de préparer et soumettre des propositions de financement et de communiquer les résultats à un public souvent sceptique qui considère l'agriculture comme un secteur peu avancé.

93. **Accroître l'efficacité dans les dépenses publiques.** Outre l'allocation nominale de fonds additionnels à l'agriculture dans les budgets nationaux, l'efficacité et l'efficacité des dépenses doivent être contrôlées et évaluées. Un moyen d'améliorer la qualité du processus de budgétisation est l'adoption de budgets axés sur des résultats. De tels budgets devraient être approuvés par toutes les institutions gouvernementales et pas seulement par les ministères de l'agriculture. Les budgets porteurs de résultats pourraient définir les indicateurs annuels ou multi-annuels de performance et cibler les projets de dépenses pour la réalisation de ces indicateurs basés de préférence sur une approche à long terme en vue de déterminer le résultat des services et des investissements souhaitables dans le secteur agricole.

94. Ainsi, le financement axé sur des résultats et des objectifs précis serait plus convaincant aux yeux des décideurs des ministères des finances que les budgets conventionnels, administratifs ou réguliers axés sur la production et introduirait la

⁸ Une estimation alternative basée sur les statistiques de la Banque mondiale, 2007, 2008 suggérerait 10 milliards de \$EU : PNB de SSA sans l'Afrique du Sud avec les 383 milliards de \$EU en 2007, les 27% de dépenses publiques du PNB, les 2,7% des dépenses publiques demandées au titre de l'agriculture.

notion de compétition de qualité pour les ressources centralisées au sein des ministères et des institutions publiques. Une autre proposition pour accroître l'efficacité dans les dépenses est d'utiliser les approches aux programmes au titre desquelles le Ministère de l'Agriculture disposerait d'une plus grande marge de flexibilité de dépenses dans le cadre élargi des dépenses établies, en collaboration avec les responsables du plan et des finances. Un autre sujet de préoccupation concerne la part élevée des coûts afférents au personnel, qui absorbent la majeure partie des budgets des ministères limitant ainsi sa marge de flexibilité à mettre en œuvre les modalités alternatives de budgétisation essentiellement axées sur la performance. Les dépenses programmables, portion allouée à l'exécution de projets ou tâches spécifiques ne sont par conséquent financés que par des sources extérieures. Le renforcement des capacités du personnel des ministères est nécessaire pour améliorer la gestion économique du Ministère et préparer les projets de budget axés sur des résultats et des objectifs précis.

95. **Obstacles à l'attraction de l'APD dans l'agriculture.** L'Aide Publique au Développement (APD) est relativement bien connue. C'est un contributeur modeste mais très important pour l'investissement agricole en Afrique ; elle est responsable de la majeure partie des financements de projets. Au cours de ces dernières décennies, l'APD à l'agriculture en Afrique au sens strict du terme (production et financement des services et intrants connexes) n'a cessé de baisser dans la part totale de l'APD (FAO, 2009). Ce système d'aide a chuté de 22% en 1981 à 6% tout récemment. Les engagements pris chaque année en faveur de l'agriculture en Afrique, sous forme de subventions et de prêts conventionnels à l'agriculture, ne représentent que la moitié sinon moins de la moitié du montant requis par les Nations Unies et les institutions internationales intéressées (3 milliards de dollars EU au lieu de 6 à 8 milliards de dollars EU).

96. Les raisons de la baisse des parts de financement dans le cadre de l'APD à l'agriculture sont, entre autres, les suivantes : i) Ce secteur est considéré comme étant complexe et les résultats du projet n'ont pas toujours été satisfaisants ; ii) le personnel qualifié des organismes d'aide se fait rare ; et iii) les gouvernements ont du mal à accéder aux réseaux d'aide trop fragmentés et le coût de plus en plus élevé de la fourniture d'aide, de la bureaucratie et du temps des fonctionnaires qui traitent avec les divers donateurs. Plus inquiétant encore, le fait que l'APD en faveur de l'agriculture a tendance, depuis plusieurs années, à se faire à court terme étant donné que les opérations d'urgence accaparent les programmes d'investissement à long terme financés à partir des budgets de développement des institutions donatrices. Une autre préoccupation concerne le grand fossé existant entre les engagements et les décaissements des fonds promis, ce qui rend difficile la planification et la gestion des projets.

97. **Succès du financement du secteur social.** Ce secteur bénéficie davantage de l'APD que celui de l'agriculture, soit 15 à 17 milliards de \$EU par an, qui ont été alloués au cours de ces dernières années aux secteurs sociaux, notamment la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'hygiène dont une part modique mais

particulièrement disproportionnée est affectée aux zones rurales. C'est parce qu'il est plus facile et moins coûteux d'acheminer l'aide dans les agglomérations à forte densité de population. Hormis le fait d'allouer une assistance financière directe à l'agriculture au sens strict du terme, il convient également de contrôler les flux d'aide au secteur social à destination interne et de s'assurer que le secteur rural qui compte la majorité des défavorisés en SSA n'est pas laissé pour compte. Les gouvernements devraient insister auprès des donateurs sur la nécessité de venir à bout des tendances à privilégier les zones urbaines dans la répartition de l'aide.

98. **Renforcer l'intérêt porté au PDDAA en matière d'APD.** Les agences donatrices et les pays bénéficiaires voudraient que l'Afrique s'approprie ses projets et programmes. Le PDDAA donne cette assurance. Une proposition qui mérite d'être examinée concerne la création d'un Fonds d'assistance du PDDAA par la revalorisation du Fonds fiduciaire multidonateurs pour le PDDAA déjà existant et actuellement abrité par la Banque mondiale (BAD, 2009). La philosophie de ce Fonds serait d'adopter les principes du PDDAA, en transférant notamment aux pays africains tout le financement de l'aide allouée aux quatre piliers et aurait abrégé le processus d'élaboration des projets et les procédures de décaissement. Les deux alternatives au Fonds d'assistance spéciale du PDDAA seraient : i) de créer un Fonds virtuel du PDDAA par lequel l'harmonisation et la coordination de la politique des donateurs seraient effectuées à travers un réseau virtuel sans créer un Fonds spécial et ii) de mettre en place un Mécanisme financier de coordination (MFC) d'un montant initial de 1 milliard de \$EU, qui serait alimenté progressivement à concurrence de 6 milliards de \$EU. Ce Mécanisme regrouperait toutes les ressources financières destinées à la sécurité alimentaire et versées par les différents donateurs, pour les acheminer vers les « points vulnérables en Afrique ». Quelle que soit la forme que prendra l'harmonisation du financement avec les principes du PDDAA, il serait nécessaire de concevoir des programmes d'aide de manière à réduire au maximum les sources de financement privés.

99. **Renforcer les capacités de travail en matière de pré-investissement.** Les statistiques de l'investissement proposées au titre de l'investissement global africain et national en matière d'agriculture sont très indicatives. Pour rendre opérationnelles les données en matière de planification macro-économique, elles doivent être réparties en programmes et projets propres à attirer les financements internationaux et locaux. Le travail préparatoire à la Conférence de Syrte visant à mettre en place un portefeuille d'environ 1.000 projets et programmes de contrôle de l'eau et de l'énergie hydraulique dans 53 pays africains a bien démarré. L'élaboration de projets agricoles et de développement rural faciles à réaliser et bancables est une entreprise spécifique qui peut absorber entre 1% et 10% du coût total d'investissement. Les agences internationales et les institutions financières internationales (IFI) dépendent de plus en plus du programme local et de l'élaboration des programmes et projets pour maîtriser non seulement les frais de préparation mais aussi pour favoriser la participation des pays aux investissements financés par les sources extérieures. Une contribution importante qui attire le financement international du PDDAA serait donc de renforcer

les capacités nationales pour élaborer et présenter des projets et programmes viables devant bénéficier d'un financement local et international.

100. **Mobilisation du secteur privé.** Le volume du financement extérieur privé de l'agriculture est relativement inconnu et n'a probablement pas été important au cours de ces dernières années, à l'exception des industries extractives telles que la sylviculture et la pêche et éventuellement quelques industries de transformation dans l'agro-industrie. Selon la CNUCED, l'investissement étranger direct en Afrique est passé de 17,2 milliards de \$EU à 38,8 milliards de \$EU rien qu'en trois ans, de 2004 à 2006 mais la part réservée à l'agriculture reste encore inconnue. Les fondations privées ont considérablement augmenté leurs investissements notamment dans les services sociaux. Un regain d'intérêt se fait sentir au niveau des organismes asiatiques et du Moyen-Orient qui ne demandent qu'à promouvoir et à garantir leur propre approvisionnement en denrées alimentaires en investissant à grande échelle dans l'agriculture des pays en développement, notamment en Afrique.

101. **Investissements dans les exploitations agricoles locales.** La majeure partie des investissements agricoles est réalisée par les agriculteurs eux-mêmes. La plupart des investissements dans les exploitations agricoles de famille se font sous la forme de leur propre main-d'œuvre et de leurs propres économies. De tels investissements sont considérablement encouragés par des mesures d'incitations telles que la sécurité, l'accès équitable aux ressources naturelles comme l'eau, les pâturages de la communauté, l'accès aux marchés, les intrants et les crédits, la concurrence entre les acheteurs de produits et les fournisseurs de biens et services et l'absence d'ingérence abusive des services publics dans la fixation des prix et des marchés. Sans ces composantes qui permettent d'accroître la productivité et de promouvoir l'intégration des marchés, l'expansion de la production restera axée sur l'agriculture de subsistance, qui s'étend dans des domaines plus sensibles, réduisant ainsi les réserves de ressources naturelles et le capital d'environnement.

102. La politique et la législation des gouvernements pourraient sensiblement renforcer les mesures pour inciter les agriculteurs à investir dans la mise en valeur des terres, la mise en valeur des ressources en eau, l'élevage et la création de biens similaires. Le crédit rural est un complément essentiel aux efforts déployés par les agriculteurs eux-mêmes dans le domaine de l'investissement en agriculture. La création de préférence par les ONG, d'institutions d'épargne et de micro-finance au niveau local, a été un grand succès en Asie du Sud et s'avère un potentiel considérable pour l'Afrique.

103. **Exploitation de fonds transférés.** Les fonds reçus de la diaspora africaine, s'ils sont canalisés convenablement, pourraient contribuer de manière substantielle aux investissements agricoles. Les transferts de fonds sont de l'ordre de 17 milliards de dollars EU par an, soit supérieurs à l'investissement étranger direct à certaines années (BAD 2009), même si tous les deux risquent d'être affectés par la crise économique. L'on n'est pas bien informé de l'utilisation de ces fonds. L'on estime qu'ils sont utilisés en grande partie pour assurer la survie des membres de la famille restés aux pays

d'origine Ces fonds transférés pourraient également permettre aux agriculteurs d'investir leur temps dans la mise en valeur de leurs propres exploitations agricoles plutôt que de chercher à se faire embaucher en dehors de leurs exploitations comme salariés pour accroître ainsi leurs investissements agricoles privés. Il est probable que ces fonds soient utilisés pour alléger les dettes contractées auprès des banques locales aux fins d'investissement et de contributions financières. Cette question doit faire l'objet d'une enquête plus approfondie.

104. **Environnement propice.** Les gouvernements doivent garantir la protection du droit de propriété et d'autres droits, la transparence des lois et des politiques administratives, du régime foncier et des politiques monétaires et fiscales fiables. En outre, ils devraient orienter les investissements vers l'infrastructure (routes, facilités d'accès aux marchés, services collectifs).⁹ Ces composantes peuvent créer un environnement propice à la promotion des investissements privés tant au niveau des exploitations agricoles qu'au niveau des opérations de post production.

105. Un champ d'application particulier permet également aux services publics de combler les lacunes du marché qui jouent contre l'intégration des petites exploitations agricoles dans le monde des affaires telles que la garantie des finances à long terme, le partage des risques dans le crédit et les services d'assurance, la facilitation au moyen de subventions, la constitution de masses importantes de produits agricoles, de groupes d'acheteurs et de vendeurs en vue de relancer la concurrence et de réduire les coûts de commercialisation et d'achats. L'investissement dans l'agriculture (et d'autres secteurs) est sérieusement compromis par les conflits et des actes criminels qui affectent malheureusement les régions d'Afrique. L'Union africaine est l'organisme le mieux placé pour faire pression sur les parties en conflits en vue de créer un climat propice, entre autres avantages, à l'augmentation du flux d'investissements dans le secteur rural.

106. **Le renforcement du rôle du PDDAA.** L'évaluation en cours du PDDAA a révélé que sa crédibilité voire sa viabilité serait hypothéquée si d'importantes

⁹ L'Electricité en milieu rural dispose d'un potentiel considérable pour accroître la productivité

⁹5. PAAT (PLTA) : Programme de lutte contre la trypanosomiase africaine (FAO) et Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase.

Autrefois, les lignes d'égaux précipitations (isohyètes) constituaient la frontière entre l'agriculture et le bétail au Sahel.

7. La totalité des dépenses publiques annuelles en Afrique subsaharienne peut être estimée à environ 100 milliards \$EU; les dépenses pour l'agriculture s'élèvent actuellement à 5-6 milliards \$EU et, après Maputo, 10 milliards \$EU (Estimations fondées sur les données provenant de WDI (Indicateurs du développement dans le monde).

8. Ecrivain Ester Boserup ; qui a étudié les innovations spontanées poussées par la pression démographique.

9. Basé sur le PIBA d'environ 100 milliards \$EU en Afrique subsaharienne, selon la Banque mondiale, 2007 et 2008.

ressources ne sont pas mobilisées pour financer les investissements provenant du processus de la Table ronde. Cela suppose la création d'un fonds de réserves que les pays qui auront atteint la phase « Compact » pourraient exploiter. C'est ainsi que le PDDAA dispose d'une capacité financière d'environ 700 millions de \$EU. Un montant de 900 millions de dollars EU est également disponible sous forme de capitaux empruntés provenant des 150 millions de dollars EU du NEPAD-TerrAfrica. Ces montants ne permettent pas encore au PDDAA de faire valoir son agenda. Le PDDAA est toutefois en bonne position pour :

- Organiser des réunions et des conférences des membres du NEPAD afin de réitérer et de renforcer publiquement leurs engagements à l'égard de l'agriculture ;
- Organiser un forum sud-sud avec d'importants blocs économiques émergents (Brésil, Chine, Inde) pour les attirer dans le processus du PDDAA ;
- Organiser un forum dont l'objectif serait d'accroître les transferts de fonds et d'améliorer les compétences techniques et professionnelles de la Diaspora au service du développement agricole.

107. Les dirigeants africains et leurs partenaires au développement se sont engagés à assurer la sécurité alimentaire et à éliminer les contraintes du développement agricole sur le continent dans le cadre du CAADP. Mais dans cette démarche, il ne faudra pas d'oublier les pauvres et les plus vulnérables; qui ont des besoins spéciaux.

5.1. Qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables ?

108. Les plus pauvres et les plus vulnérables sont des groupes très hétérogènes. Ils ont en commun le fait qu'ils doivent survivre avec moins d'un dollar par jour, qui est le pouvoir d'achat (PPA) local.¹⁰ Les pauvres en milieu rural sont non seulement les plus pauvres, mais ils ont également une santé moins bonne et une durée de vie plus courte que les pauvres des zones urbaines en raison des mauvaises conditions d'hygiène et d'une plus grande incidence des maladies. Les moustiques, vecteurs de paludisme, et les autres de certains virus hautement pathogènes, se trouvent plus généralement en milieu rural qu'en zone urbaine.

109. Les plus pauvres et les plus vulnérables des zones rurales sont les suivants :

- Les paysans sans terre et les paysans ayant des superficies très réduites ;

¹⁰ Cette catégorie est différente des presque pauvres dont le seuil, selon la Banque mondiale, est de 2 dollars par jour. Il existe dans le monde 1,3 milliard de pauvres vivant avec au plus un dollar par jour et 2,8 milliards vivant avec au plus 2 dollars par jour

- Les agriculteurs touchés par les troubles civils ;
- Les personnes affectées par le VIH/sida ;
- Les femmes chefs de ménage ;
- Les personnes vivant dans des collectivités éloignées et très fragiles, souvent dans des zones pastorales ;
- Les petits enfants, en particulier les orphelins.

5.2. *Stratégies d'aide aux plus pauvres*

110. Les plus pauvres peuvent être classés en catégories selon qu'ils peuvent, avec une certaine aide, se prendre en charge ou non et dans une période déterminée. Les personnes malades, les petits enfants orphelins et les victimes de troubles civils ont, sans aucun doute, besoin d'aide alimentaire et de soins de santé directs à moyen terme. Les autres groupes peuvent être assistés par un ensemble de moyens visant à accroître leur capacité à gagner leur vie. En principe, la croissance économique en faveur des pauvres, fondée sur une solide activité et l'investissement du secteur privé, doit être la clef de voûte de toute stratégie pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. La capacité de l'agriculture à améliorer les moyens de subsistance des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dépend de leur accès aux facteurs de production, notamment la terre. Dans ce cas, la sécurité alimentaire ne peut être garantie au mieux qu'en aidant ceux qui sont en situation d'insécurité alimentaire à accroître la production alimentaire en leur fournissant les intrants et les conseils techniques nécessaires. Toutefois, l'accès à la terre n'est pas quelque chose de particulier aux plus pauvres. Les pauvres et les plus pauvres sont très souvent sans terre et tous des consommateurs nets de produits alimentaires. Ce qu'il leur faut c'est d'avoir des revenus et de la nourriture à bon marché. Pour eux, la question n'est pas tant la production agricole en tant que telle, mais, comme moyen d'accéder à la nourriture (Amartya Sen), d'où le rôle essentiel de l'économie non agricole.

111. **Économie non agricole.** La croissance agricole en faveur des pauvres a d'importantes retombées et des effets multiplicateurs sur les secteurs non agricoles en milieu rural. On estime qu'en Afrique, pour un taux de croissance de 1 % dans le secteur de l'agriculture, le taux de croissance dans le secteur non agricole est de 0,5 % (IFPRI, 2009 (2)). Les revenus du secteur rural non agricole représentent 34 % de l'économie rurale en Afrique subsaharienne, constitués en grande partie par les rémunérations non agricoles (et les envois de fonds). Le secteur non agricole est très varié et comprend, entre autres, le commerce, les communications et les transports, la construction, l'artisanat et la petite industrie, ainsi que les services publics et, lorsque les ressources sont disponibles, les programmes « travail contre nourriture ». Ce secteur est susceptible de se développer considérablement en Afrique subsaharienne en

termes absolus et de constituer une part importante de l'économie rurale, comme cela a été le cas dans d'autres régions du monde en développement. Il peut non seulement fournir des moyens de subsistance aux plus pauvres, mais absorber le nombre croissant d'agriculteurs qui ne peuvent survivre dans les zones pauvres et fragiles. Le secteur rural non agricole peut être grandement aidé par les pouvoirs publics grâce à la fourniture de services publics, notamment l'électricité, l'eau et le crédit.

112. **Cibler les plus pauvres.** Les exemples existent en Afrique elle-même et dans d'autres régions du monde qui montrent que la croissance agricole ne suffit pas pour éradiquer la pauvreté extrême. C'est pour cette raison, que la FAO, dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation en 2002, a préconisé une double approche pour la réduction de la pauvreté un milieu rural, la croissance et l'assistance ciblée. La croissance agricole et non agricole en milieu rural est sans aucun doute la solution à long terme pour réduire la pauvreté en milieu rural ; toutefois, à court terme et dans des situations d'urgence, une aide ciblée est indispensable (PAM, 2009).

113. Le défi pour les gouvernements et les agences de développement est d'identifier les groupes pauvres et vulnérables, ainsi que leurs besoins, et de leur fournir les ressources nécessaires. Les organisations internationales comme la FAO, la Banque mondiale, le FIDA, le PAM, etc. ont une très grande expérience dans la préparation de programmes d'assistance ciblée. De tels programmes sont porteurs de meilleurs résultats que ne sont les retombées et les effets multiplicateurs.

114. Les femmes sont particulièrement vulnérables. La plus grande partie du secteur agricole en Afrique, en particulier la culture vivrière, s'est féminisée, les hommes valides s'étant tournés vers des emplois plus rentables ou l'élevage intensif. L'assistance ciblée aux agricultrices doit prendre en compte leurs besoins spécifiques, y compris la délivrance de titres fonciers en leur nom, l'accès au crédit ainsi que leurs préférences et aptitudes physiques et psychologiques pour le travail agricole. Une proportion importante des plus pauvres est constituée des minorités ethniques et des personnes vivant dans des zones très reculées et peu accessibles. Ces groupes sont souvent négligés par les agences d'aide et les services publics, et un effort conscient doit être fait en leur faveur. Des filets de sécurité soigneusement ciblés et des programmes de protection sociale sont nécessaires pour assurer l'accès pour tous à l'alimentation dont ils ont besoin pour une vie saine.

115. Les « filets de sécurité productifs » non seulement régularisent la consommation, mais assurent également des investissements productifs par le biais de transferts à des conditions favorables qui sont des passerelles et des voies de sortie de la pauvreté en permettant l'amélioration de la productivité agricole, de l'éducation et des soins de santé. En même temps, l'accent devrait être mis sur l'aide aux producteurs, en particulier les petits agriculteurs, pour accroître la production alimentaire, surtout en leur facilitant l'accès aux semences, aux engrais, à l'alimentation pour bétail et aux autres intrants, et en introduisant un système de subvention de « marchés intelligents » où : (a) il y a de bonnes perspectives de productivité ; (b) il y a une forme de transfert de revenus moins coûteuse que les autres (comme l'aide alimentaire) et (c) il n'y a pas

d'incidence négative sur les mécanismes du marché. Cela doit s'accompagner des mesures à moyen et long terme visant à améliorer la productivité agricole et à accroître la production alimentaire (voir le Rapport Etat de la sécurité alimentaire dans le monde en 2008).

5.3. *Champ d'action*

116. En somme, pour renforcer l'intégration des plus pauvres et des plus vulnérables dans la vie sociale et économique, il faudrait des politiques, des interventions et des investissements d'amélioration des moyens de subsistance durables et des possibilités pour une vie active et productive, dans les domaines suivants :

- L'accès aux terres, aux ressources et aux marchés ;
- La bonne gouvernance et les droits de l'homme ;
- La prévention et le règlement des conflits ;
- Des bonnes politiques sociales et économiques saines ;
- L'éducation et les services de santé
- La réduction de la mortalité maternelle et infantile, les soins de santé de base et une bonne nutrition ;
- L'eau potable et l'assainissement ;
- Les besoins humanitaires et d'urgence ;
- L'alphabétisation et l'accès à la connaissance et à l'information ;
- L'enseignement primaire et post primaire.
- La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources physiques et naturelles.

RÉFÉRENCES

AfDB, Financing African Agriculture, the African Perspective, Concept Note prepared for the Conference of African Ministers of Agriculture and Lands, 20-24 April 2009

African Union, Summit on Food Security in Africa, December 4-7, 2006, Abuja, Nigeria, Resolution of the Abuja Food Security Summit

NEPAD/CAARD Towards Prioritized, Outcome-based approach to implementing Africa's Food Security Commitments, Preparatory Meeting of Officials Attending the Food Security Summit, Abuja: 4 – 7 December 2006

NEPAD/CAARD, Underpinning Investments in African Agriculture and trade-related Capacities for improved Market Access: A Continental Vision, NEPAD document, 2003 (?)

ECA, Regional Agriculture Trade and Market Systems: Issues and Challenges for Stimulating Economic Transformation and Growth in Africa, Position Paper prepared for the African Agriculture Ministers' Conference, 20-24 April 2009

FAO/TCIR Rapid Assessment of Aid Flows for Agricultural Development in Africa, Discussion Note, 8 April, 2009, (unpublished draft)

FAO, Regional Views for Investment in water for Agriculture and Energy in Africa, Ministerial Conference on Water for Agriculture and Energy in Africa: The Challenges of Climate Change, Sirte, Libyan Arab Jamahiriya, 15-17 December 2008, various papers (1)

FAO, State of Food Insecurity (SOFI), Rome, 2008 (2)

FAO, Linking Agricultural Water Development and Rural Infrastructure in Africa, position paper prepared for the FAO/African Union Agriculture Ministerial Meeting in Libreville, Gabon, 27 November – 1st December 2006 (1)

FAO, Enhancing Intra-African Trade in Food and Agriculture, background paper for African Union/FAO Meeting of Agricultural Experts and Ministers, Libreville, Gabon 27 November – 1st December 2006 (2)

FAO, Farming Systems and Poverty, contribution to the World Bank Rural Strategy "From Vision to Action", Rome, Washington DC, 2003

FAO, World Agriculture Towards 2015/2030, Rome 2003

FAO/TCI, Irrigation Investment Briefs, 13 Collected Papers, by Volker Branscheid, Rome , 1997

FAO, Investment in Agriculture, Technical Paper no. 10, WFS, 1996

FAOSTAT, FAO Statistical online database, <http://www.fao.org/corp/statistics/en/>

FARA, Status Report on Progress in the Implementation of the Abuja Declaration on Fertilizers for an African Green Revolution, presentation by Dr. Maria Wanzala IFDC/NEPAD for the AU African Ministers of Agriculture Meeting, April 20-24, 2009

IFDC, Advancing the African Fertilizer Agenda: The Abuja Declaration on Fertilizers and the Way Forward, April 2009

IFPRI, Transforming the Rural Non-Farm Economy, by Steven Haggblade, Peter B. R. Hazell, and Thomas Reardon, IFPRI Issue Brief 58, February 2009 (2)

IFPRI, Setting Priorities for Public Spending for Agricultural and Rural Development in Africa, by Shenggen Fan, Tewodaj Mogues, and Sam Benin, IFPRI Policy Brief 12, April 2009 (1)

IFPRI, World Bank, GTZ, Sub-Theme 1: Climate Change: Opportunities for Enhanced Investments and Growth of African Agriculture, two papers prepared for the April 2009 Agriculture, Livestock and Lands African Ministers' Conference and the June / July 2009 AU Heads of State and Government Summit, March 2009, based on the issue papers entitled "The Role of Sustainable Land Management for Climate Change Adaptation and Mitigation in Sub-Saharan Africa" and "The World Food Crisis, Land Degradation and Sustainable Land Management: Linkages, Opportunities and Constraints", both in the context of the TerrAfrica

IFPRI, Setting Priorities for Public Spending for Agricultural and Rural Development in Africa, By Shenggen Fan, Tewodaj Mogues, and Sam Benin, Policy Brief no. 12, April 2009 (2)

|

IFPRI, Sustaining and Accelerating Africa's Agricultural Growth, Recovery in the Context of Changing Global Food Prices, by Ousmane Badiane, IFPRI Policy Brief 9, Washington, DC, November 2008

IFPRI, Food and Financial Crises, Implications for Agriculture and the Poor , by Joachim von Braun, Washington, DC, December 2008

IFPRI Investing in Sub-Saharan African Agricultural Research: Recent Trends, Nienke M. Beintema and Gert-Jan Stads, Washington, DC, 2004

IFPRI, Assuring Food and Nutrition Security in Africa by 2020, Proceedings of an All-Africa Conference, Kampala, April, 2004

NEPAD, Declaration of the Ministerial Conference on Water for Agriculture and Energy in Africa: the Challenges of Climate Change, Sirte, Libyan Arab Jamahiriya, 15-17 December 2008

NEPAD/CAARD Declaration of the Heads of State and Government Chairpersons of Regional Economic Communities on the NEPAD Vision for Agricultural Development and Food Security in Africa, Abuja, Nigeria, 12 December 2002

RESAKSS, Public Expenditure Tracking in Africa, paper prepared by Babatunde Omilola, Africa-wide Coordinator, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (ReSAKSS) for the AU African Ministers of Agriculture Meeting, April 20-24, 2009

The Economist, Pocket World in Figures, 2008 Edition

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, www.unpopulation.org, Rural Population, Development and the Environment **2007**

WFP, Stimulating participation of the very poor and vulnerable in rural economic activities, paper prepared for the April 2009 Agriculture, Livestock and Lands African Ministers' Conference and the June / July 2009 AU Heads of State and Government Summit

World Bank, No-till Farming for Sustainable Rural Development, and A Road Map from Conventional to No-Till Farming, Agriculture and Rural Development Working Papers by Christian Pieri, Guy Evers, John Landers, Paul O'Connell, Eugene Terry, , Washington, DC 2002

World Bank, World Development Report 2008, Agriculture for Development
World Bank, World Development Indicators, 2007,

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2009-07-03

Investing in Agriculture for Economic Growth and Food Security Synthesis Paper Prepared By FAO for AU/NEPAD

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8763>

Downloaded from African Union Common Repository